

PARCOURS DE VIE DE FEMMES MIGRANTES EN TUNISIE

ENTRE INÉGALITÉS, DISCRIMINATIONS
ET AMBITIONS



Les illustrations utilisées sur la couverture et dans cette publication ont été réalisées par des femmes migrantes de toutes origines et de tous statuts dans le cadre d'un atelier de dessin destiné aux bénéficiaires de la permanence sociale et juridique de Terre d'Asile Tunisie.

Etude rédigée par :

Yousr Ben Salem (Terre d'Asile Tunisie)

Avec l'appui de :

Mawaheb Zoubeir (Beity),

Elisa Claessens, Chloé Guille, Michela Castiello d'Antonio (Terre d'Asile Tunisie)

Sous la direction de :

Sana Bousbih, Sherifa Riahi (Terre d'Asile Tunisie), Sana Ben Achour (Beity)

Hélène Soupios David (France terre d'asile)

Cette étude a été réalisée grâce au soutien financier de l'Union européenne et de la Coopération suisse.

Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union européenne ou de la Coopération Suisse.

Juin 2020



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

SOMMAIRE

Résumé	4
Introduction	6
A. Contexte et objectifs de l'étude	7
B. Etudier les migrations féminines	7
C. Orientations méthodologiques	9
D. Profil des migrantes accompagnées par Terre d'Asile Tunisie entre 2017 et 2019	11
Partie I : Défis et opportunités des femmes migrantes en Tunisie	14
A. Des conditions de vie qui accroissent la vulnérabilité	16
B. Travail informel et déclassement professionnel	19
C. Autonomie individuelle et action collective	22
Partie II : Répondre aux besoins et aux aspirations des migrantes : recommandations et bonnes pratiques	24
A. Initiatives et structures au service des migrantes	26
B. Recommandations pour un accompagnement inclusif	28
C. Recommandations juridiques	30
Partie III : Portraits de femmes migrantes	34
A. Larissa : partir étudier en laissant son pays derrière soi	36
B. Rebecca : devenir mère, être migrante	39
C. Awa : victime de la traite des êtres humains et porteuse des espoirs de sa famille	42
D. Hanine : cheffe de famille et demandeuse d'asile	46
E. Khadija : du désir de découverte à l'exploitation	49
Conclusion	52
Bibliographie	54

RÉSUMÉ

Par le recours aux récits de vie de cinq femmes migrantes accompagnées par Terre d'Asile Tunisie vivant dans le Grand Tunis, ainsi que les données quantitatives et qualitatives recueillies par la permanence d'accueil de l'association, cette étude met en lumière les parcours migratoires et situations très divers que les femmes migrantes vivent et ont vécus. Elle tente de comprendre les défis et les obstacles auxquels elles font face et qui perpétuent leurs conditions de vie précaires, mais aussi les éléments qui renforcent leur capacité de résilience.

Les migrantes interrogées sont principalement venues en Tunisie pour des raisons économiques. Elles étaient pour la plupart déjà en situation de vulnérabilité, que le cadre législatif et les conditions de vie existants en Tunisie ont tendance à renforcer. En outre, le fait qu'elles soient des femmes les met face à des vulnérabilités spécifiques. Elles sont contraintes d'exercer des métiers peu qualifiés, mal rémunérés, dans des domaines traditionnellement réservés aux femmes, principalement le travail domestique. Ce travail est généralement informel en raison de la difficulté de se maintenir dans une situation administrative régulière. En effet, la politique tunisienne restrictive en matière d'emploi des migrants ouvre la voie à des pratiques informelles qui ne permettent pas aux migrantes d'avoir accès à une protection de leurs droits et sont facteurs de vulnérabilités. Cela influe entre autres sur l'augmentation des risques d'être victime de la traite des êtres humains et victimes d'abus et d'exploitation.

De véritables avancées sont toutefois à relever en matière de protection des migrantes sur le plan législatif et au niveau des services offerts par les professionnels, les structures associatives et publiques. Ces dernières prennent peu à peu connaissance des problématiques rencontrées par les migrantes et sont mieux capables de leur proposer des solutions adaptées.

Cependant, la protection et l'accompagnement ne peuvent être efficaces que lorsque l'autonomisation de la personne est possible, une autonomisation qui ne peut aboutir que grâce à l'accès à un travail décent, donc à un cadre législatif qui le permette. Au-delà de l'accès à l'emploi, la capacité de s'autonomiser vient aussi d'un certain pouvoir de cité. Les femmes migrantes doivent avoir la possibilité, l'espace pour se retrouver, s'organiser pour analyser leurs besoins et formuler des revendications, sans que leur statut administratif ne soit un frein. Il est en effet primordial d'inclure les migrantes dans l'édification de réponses qui les concernent.

INTRODUCTION

A. Contexte et objectifs de l'étude

Les caractéristiques migratoires de la Tunisie sont multiples. Celle-ci incarne à la fois un pays de transit pour de nombreux migrants souhaitant rejoindre la rive nord méditerranéenne et un pays d'accueil pour des migrants principalement originaires de l'Europe, de l'Afrique subsaharienne et de la région MENA. Si les mouvements migratoires en Tunisie ont toujours été pluriels, puisqu'elle a été une terre de départ et d'accueil à différents moments de son histoire, les profils des migrant.e.s qui y séjournent ont, par contre, fortement évolué.

Ces diversifications dans la composition de la population migrante n'ont, par contre, pas été intégrées dans la législation et les pratiques sociales. Ainsi, nous sommes face aujourd'hui à une inadaptation des réponses aux problématiques rencontrées et aux besoins réels des migrant.e.s. Ce déficit peut s'expliquer, en partie, par un manque de connaissance sur les profils sociaux des migrant.e.s, leurs situations et leurs vécus, et par un cadre législatif relatif à la condition des étrangers datant des années 1960 et peu adapté depuis, qui ne correspond donc plus à la réalité migratoire contemporaine.

Afin d'impulser une véritable réflexion sur la réalité des vécus des migrantes, Terre d'Asile Tunisie et Beity se sont associées pour la réalisation de cette étude qui a pour vocation d'interroger et de comprendre les conditions de vie réelles et les spécificités du parcours migratoire des femmes migrantes installées dans le Grand Tunis. Devant l'augmentation d'année en année du nombre de femmes reçu.e.s au sein de Terre d'Asile Tunisie et au vu de l'expérience de Beity sur les vulnérabilités rencontrées par les femmes, il devenait primordial d'interroger la migration sous le prisme du genre afin que le travail d'actualisation des pratiques et des lois prenne en compte les besoins spécifiques des femmes migrantes.

Pour cela, nous avons mis en avant la perspective des migrantes sur leur propre vécu afin de renforcer les savoirs sur la diversité de leurs expériences, situations et ambitions et promouvoir une réflexion inclusive sur les politiques migratoires et les mécanismes d'assistance qui existent sur le terrain. Nous proposerons alors des solutions pour dépasser les problèmes posés par le cadre légal actuel et les pratiques qui tendent à précariser les conditions de vie des migrantes et ne permettent pas de répondre aux besoins de cette population et de favoriser son intégration.

Il est aujourd'hui urgent d'apporter des réponses adéquates à ces femmes, qui font face à une multitude d'obstacles pouvant avoir des effets dévastateurs sur leur état de santé ainsi que sur leur intégration dans une société dont elles font pourtant maintenant partie.

B. Etudier les migrations féminines

Lorsque l'on parle de la place occupée par les femmes dans les réalités migratoires, il est important d'avoir en tête quelques notions et concepts généraux liés à la migration des femmes et à l'inclusion du concept de genre dans la réflexion sur la migration. Cela permettra en outre de soulever quelques pistes de réflexion à l'échelle de la Tunisie, sans pour autant prétendre étudier dans le détail les tendances migratoires féminines en Tunisie, étude que nous n'avons ici pas les moyens de réaliser.

1. Retour sur des (pré-)notions autour de la migration des femmes

L'intérêt porté aux femmes dans les travaux sur la migration est relativement récent, il date des années 1980. Les femmes ont pourtant toujours été présentes dans les flux migratoires internationaux, dans des proportions différentes selon leur groupe d'appartenance, le parcours migratoire, la politique migratoire du pays d'accueil, les conditions de vie, et les conditions réservées aux femmes dans le pays de départ et de destination. La part des femmes dans la migration internationale est relativement stable depuis des décennies, puisqu'elle s'élève aujourd'hui à 49% de la population migrante contre 47% en 1960 (Dumitru, Abdeslam, 2015). C'est plutôt au niveau régional que les distinctions s'opèrent. En Tunisie cependant, et sur le continent africain en général, l'absence de statistiques fiables relatives à la part des femmes dans les flux migratoires ne permet pas d'en connaître l'évolution au cours du temps.¹

Dans l'imaginaire collectif et de nombreuses études, la femme se voit généralement assigner par défaut un rôle secondaire ou de potentielle victime. Les caractéristiques sociales des migrant.e.s et leur individualisation sont évincées, participant à l'homogénéisation de cette population. Les migrantes ne sont en effet que très rarement interrogées au sujet de leurs ressentis et leurs visions de leur propre existence, elles n'ont donc pas de voix dans les écrits, discours et positions que les concernent.

En outre, la contribution économique des femmes migrantes est peu valorisée : elles ne sont pas perçues comme une source potentielle de création, d'entrepreneuriat, d'enseignement, de transmission de savoirs, d'émission de devises... L'intérêt économique et culturel de la migration des femmes pour le pays de destination a ainsi tendance à être « invisibilisé » et donc écarté dans l'édification des politiques migratoires.

Cependant, il ne s'agit pas de passer sous silence les vulnérabilités et problèmes que rencontrent les femmes migrantes dans le pays d'accueil en les érigeant comme des figures autonomisées par la migration. Il s'agit de mettre en évidence le fait que les hommes et les femmes n'ont pas les mêmes comportements migratoires, ni les mêmes chances, et sont confrontés à des risques et à des défis différents, comme la vulnérabilité à la violation de leurs droits, l'exploitation, la discrimination et des risques de santé spécifiques.

En Tunisie et ailleurs, il convient de prendre en compte les femmes et la pluralité de leurs expériences, situations et besoins dans l'élaboration des politiques migratoires.

2. Inclure la notion de genre dans l'étude du processus migratoire

Le concept de genre renvoie en sociologie au caractère socialement construit des identités et des distinctions entre les sexes. Les vulnérabilités et les persécutions liées au genre sont très diverses et englobent une multitude de pratiques discriminatoires et violentes légitimées par une hiérarchisation des rôles sociaux.²

1. Le recensement de la population réalisé par l'Institut National de la Statistique comptabilise les résident.e.s étranger.e.s mais les données que nous pouvons y trouver sont parcellaires. En effet, les migrant.e.s en situation irrégulière sur le territoire n'ont pas réellement été comptabilisé.e.s et sont donc « invisibilisé.e.s » dans les données. Sans connaître le nombre de migrant.e.s en situation irrégulière, nous savons toutefois qu'ils sont effectivement présents et représentent une proportion assez élevée de cette population en Tunisie.

Si les femmes migrent pour les mêmes raisons économiques et politiques que les hommes, leur présence effective dans les flux migratoires dépendra en partie de représentations de genre. La demande d'une main d'œuvre particulière dans le pays d'accueil, par exemple un besoin en travailleurs domestiques, aura plutôt tendance à augmenter la migration féminine ; l'état de l'économie et du pouvoir d'achat dans le pays d'origine, les réseaux sociaux et de confiance des migrants et leur connaissance des routes migratoires, sont autant de facteurs qui influenceront sur la présence des femmes ou des hommes dans la population migrante.

Le travail domestique est un des secteurs d'emploi qui anime le plus la migration féminine. Ce secteur d'activité est particulièrement vulnérabilisant car il est généralement informel. Par ailleurs, il ne permet d'acquérir que peu de compétences spécifiques valorisables dans d'autres types d'emplois, et n'ouvre donc pas la voie à une évolution professionnelle.

La Tunisie n'est pas exclue de ce schéma migratoire, puisque la majorité des femmes migrantes qui travaillent exercent dans ce domaine qui est source d'inégalité. Cela s'explique notamment par le caractère restrictif du cadre légal national tunisien en matière d'emploi des étrangers, qui rend presque inaccessible l'emploi régulier et qui oblige donc une majorité de migrants à recourir aux emplois informels et peu qualifiés. Cette distribution tend ainsi à cristalliser davantage la division sexuée du travail, qui « assigne les immigrées à des emplois précaires dans des secteurs d'activité socialement dévalorisés; les femmes, pour la plupart, participent de fait à un transfert international du travail de reproduction sociale qui se répercute en chaîne. » (Morokvasic, 2011).

Le processus migratoire ne s'accompagne cependant pas uniquement d'une tendance à la précarisation des conditions de vie des migrantes. En effet, les assignations de genre ont tendance à être moins inégalitaires envers les femmes en termes de pouvoir décisionnel dans la famille, du partage des tâches domestiques, des rôles et responsabilités des femmes dans le foyer (Hondagneu-Sotelo, 2000). Une partie de la littérature sur la migration internationale des femmes tend ainsi à souligner deux phénomènes contradictoires qui se confrontent : tendance à l'autonomisation, tant personnelle que financière, qu'impulse la migration des femmes (Azoulay et Quiminal, 2002 ; Oso-Casas, 2007) et en même temps, des retombées très négatives sur les conditions des femmes en raison d'une précarisation, particulièrement dans leur travail (Hondagneu-Sotelo 2001, Mozère 2002 ; Hersent, Zaidman 2003, Falquet, 2006).

C. Orientations méthodologiques de l'étude

Tout en prenant en compte ces travaux sur le genre et la migration, cette étude s'appuie sur une analyse de données qualitatives et quantitatives recueillies entre 2017 et 2018. D'une part, elle se base sur l'analyse des données collectées lors d'entretiens semi-directifs, réalisés avec 17 migrantes bénéficiaires de la permanence d'accueil de Terre d'Asile Tunisie (TAT) à Tunis.

Nous avons souhaité mettre en lumière la pluralité des situations vécues. Ainsi, la diversité des profils des enquêtées a primé sur leur représentativité.

2. Notre étude portera uniquement sur les femmes, mais les violences de genre ne se limitent pas à cette seule population. En effet les persécutions liées à l'orientation sexuelle, à l'identité sexuelle de l'individu et aux divers écarts à l'hétéro-normativité entrent dans le champ des vulnérabilités liées au genre

D'autre part, nous avons étudié les dossiers des 17 migrantes reçues par l'association Beity en 2017 et procédé à un travail de traitement quantitatif de l'ensemble des données de la permanence d'accueil de Tunis.

Nous avons également réalisé des entretiens avec trois professionnels travaillant au sein de structures impliquées dans l'accompagnement et l'assistance aux migrantes : Amal, Caritas et Terre d'Asile Tunisie. Nous avons enfin interrogé neuf professionnels de la santé sexuelle et reproductive, œuvrant aussi bien dans des structures publiques qu'associatives.

Enfin, parmi les 17 entretiens réalisés avec des bénéficiaires de la permanence de TAT, cinq d'entre eux ont été réalisés avec la méthode du récit de vie. Le recours au récit de vie permet de véritablement donner la parole aux migrantes, et ainsi mettre l'accent sur leurs expériences de vie et leurs ressentis vis-à-vis de celles-ci.

Nous avons choisi ces cinq profils parce qu'ils étaient diversifiés d'une part, et parce qu'ils sont représentatifs des caractéristiques, problématiques et vulnérabilités décelées chez la majeure partie des migrantes interrogées d'autre part.

Il convient de rappeler que cette étude porte sur les réalités vécues par les bénéficiaires reçues par Terre d'Asile Tunisie dans son bureau de Tunis et n'a pas vocation à être représentative des situations et des caractéristiques sociales globales des migrantes en Tunisie, ou même du Grand Tunis. Nos bénéficiaires se tournent vers Terre d'Asile Tunisie parce qu'ils ont une/des difficulté(s) juridique, sociale, économique, etc. Cette étude reflète ainsi la réalité d'une partie spécifique de la population des femmes migrantes, en situation de vulnérabilité.

Si les entretiens et certaines données sont déjà datés de deux ans au moment de la publication de l'étude, nous avons pris soin de les compléter par les observations quantitatives et qualitatives que Terre d'Asile Tunisie continue d'effectuer au quotidien par le biais de sa permanence d'accueil³. Nous constatons que les parcours, les obstacles et les perceptions des personnes interrogées en 2018 restent représentatifs du vécu d'un certain nombre de femmes migrantes au moment de la publication de l'étude.

Enfin, il convient de souligner que la relation entre l'enquêtrice et les femmes enquêtées peut être affectée par certains biais, notamment le statut administratif précaire des personnes interrogées, et par la perception de l'appartenance de l'enquêtrice à cette société qui, d'après les récits, place les migrantes dans une situation de vulnérabilité. Afin d'atténuer cette méfiance et de créer des liens, l'enquêtrice a pris part à plusieurs activités pour les migrantes organisés par Terre d'Asile Tunisie.

3. Notamment à travers un travail de récolte des données et analyse des statistiques, contenu dans le dernier Rapport la permanence d'accueil de 2019, et les récits récoltés au quotidien durant les entretiens avec les bénéficiaires.

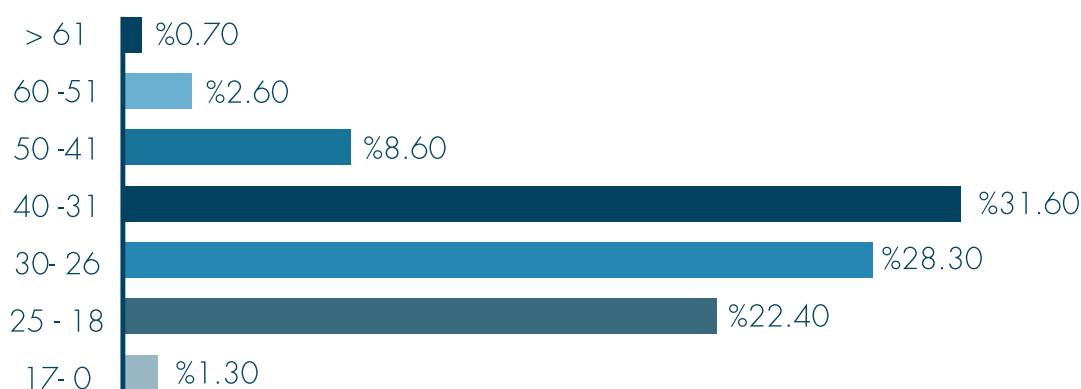
D. Profil des migrantes accompagnées par Terre d'Asile Tunisie entre 2017 et 2019

* Les données des graphiques se réfèrent à l'année 2017

Entre 2016 et 2019, le pourcentage des femmes accueillies par la permanence d'accueil de Terre d'Asile Tunisie (bureau de Tunis) a d'abord augmenté, passant de 46% en 2016 à 58% en 2017, puis a baissé : 53% en 2018 et 50% en 2019. Ces variations ne sont pas forcément représentatives des mouvements vers la Tunisie mais plutôt des variations dans le public qui se présente à l'association. Ainsi, les femmes victimes de traite originaires de Côte d'Ivoire ont été très nombreuses à consulter l'association en 2017 et 2018, tandis que 2019 a vu l'augmentation du nombre d'hommes isolés, notamment en provenance de Libye.

Durant cette période, la tranche d'âge moyenne reste plus ou moins identique : leur moyenne d'âge s'élève à 31 ans, et plus de la moitié d'entre elles ont entre 18 et 30 ans. Cela correspond aux tendances migratoires globales : les personnes qui quittent leur pays sont en majorité une population jeune et active.

Répartition selon l'âge

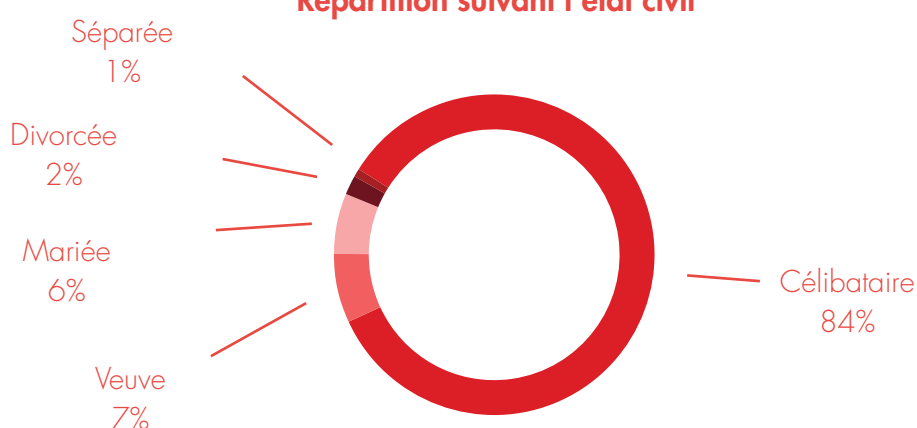


D'autre part, la très grande majorité des migrantes est célibataire, et la majeure partie d'entre elles a migré de manière isolée. En 2017, 46% des migrantes ont déclaré avoir au moins un enfant, en Tunisie ou dans un autre pays. Le nombre de migrants, hommes et femmes confondus, ayant laissé des enfants mineurs au pays et migrant pour subvenir aux besoins de leur famille est en augmentation, passant de 27% en 2018 à 46% en 2019. La part des femmes célibataires ayant un enfant en Tunisie est en augmentation, passant de 6% en 2018 à 11% en 2019.

Répartition suivant la maternité

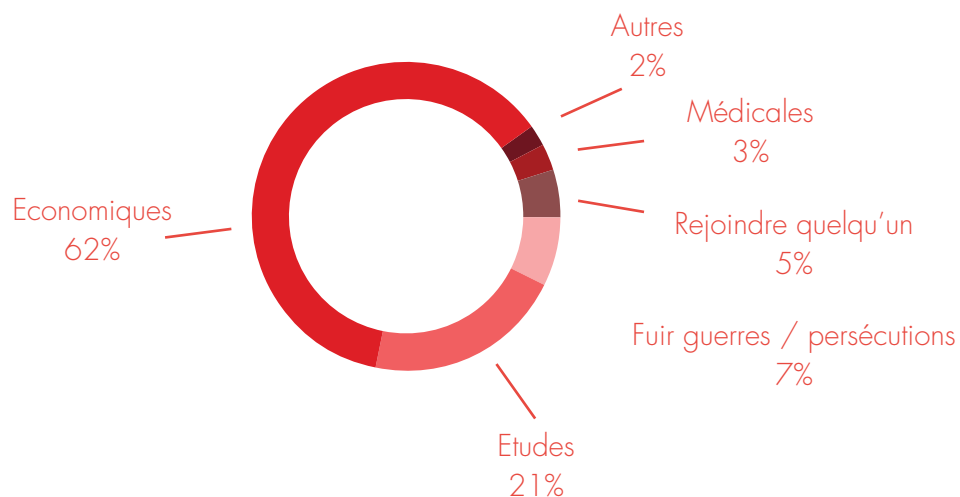


Répartition suivant l'état civil



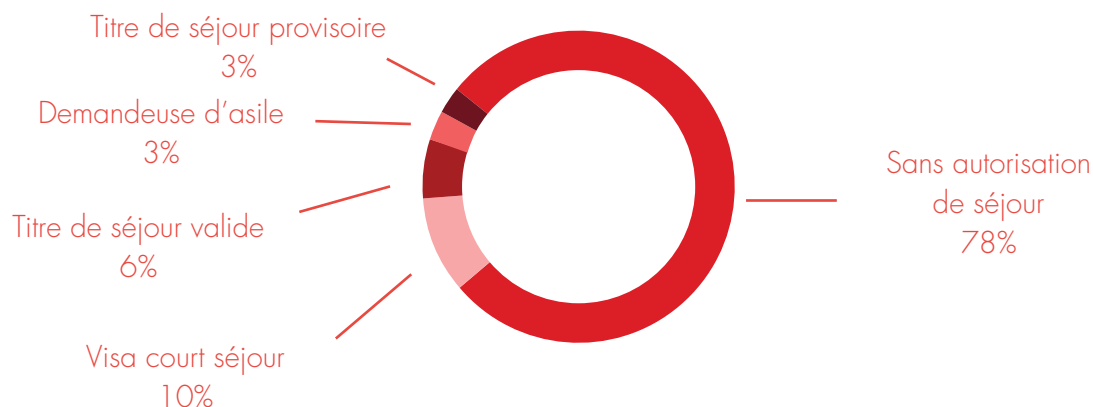
Les migrantes accueillies au sein de notre permanence d'accueil à Tunis sont très majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne, avec une majorité de personnes de nationalité ivoirienne, dans une proportion en augmentation (69,7% en 2017, 79% en 2019). Les femmes migrent à Tunis en grande majorité pour des raisons économiques. Les chiffres entre 2017 et 2019 restent d'ailleurs inchangés : 62-63% des migrantes reçues sont venues en Tunisie afin de chercher des opportunités d'emploi ou parce qu'elles ont préalablement trouvé un travail dans ce pays.

Raisons de la migration



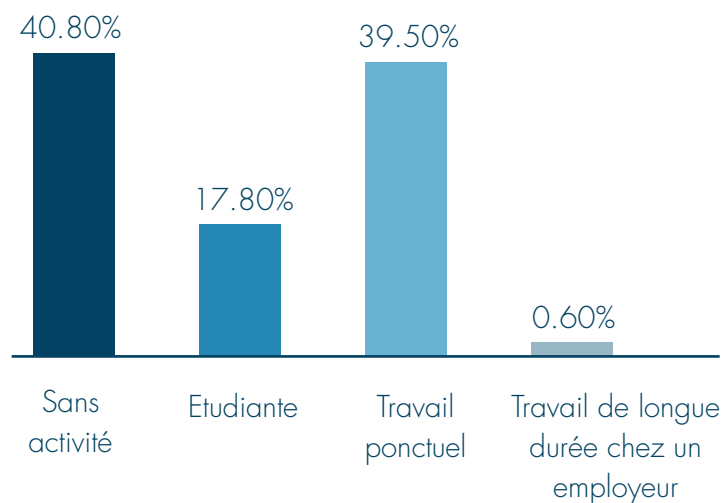
La durée moyenne du séjour sur le territoire reste stable ces dernières années, étant légèrement supérieure à 2 ans, de même que la répartition selon le statut administratif. La très grande majorité des migrantes vit en effet en Tunisie sans titre de séjour.

Répartition suivant la régularité du séjour



Par ailleurs, elles font face à une forte précarité économique : les migrantes actives occupent généralement des petits boulots auprès de plusieurs employeurs. En 2017 comme en 2019, 40% environ d'entre elles sont sans activité alors que la grande majorité a migré en Tunisie dans le but de trouver un emploi.

Répartition suivant l'activité principale



Les migrantes sont particulièrement vulnérables à des difficultés de différents types et natures, qui se combinent et s'amplifient entre elles. Il peut s'agir du fait d'être mère célibataire, d'être ou d'avoir été victime de la traite des êtres humains, de la précarité économique, des violences sexuelles et physiques, ou encore du manque de soutien familial ou social. Ces facteurs de vulnérabilité seront développés dans la suite de l'étude et illustrés par les récits des migrantes.

PARTIE I

DÉFIS ET OPPORTUNITÉS DES FEMMES MIGRANTES EN TUNISIE



Cette partie est consacrée à la présentation et à l'analyse des principaux éléments qui ressortent de l'étude. Elle est basée sur l'analyse de 17 entretiens réalisés auprès de migrantes bénéficiaires de notre permanence d'accueil juridique et sociale en 2018. Ces résultats sont également appuyés par l'ensemble des données de nos bénéficiaires et de ceux de l'association Beity, que nous avons pris en compte afin d'infirmier, confirmer ou nuancer nos résultats.

Cette analyse s'articule autour des principaux facteurs de vulnérabilités auxquels les migrantes font face, mais aussi des éléments desquels elles retirent leur force de résilience. Il est fondamental d'avoir en tête que les vulnérabilités mentionnées ont tendance à se superposer et à se renforcer mutuellement.

A. Des conditions de vie qui accroissent la vulnérabilité

Comme les hommes migrants, les femmes migrantes peuvent être sujettes à différents facteurs de vulnérabilité parmi lesquels la situation administrative irrégulière, les conditions économiques précaires et le tissu social restreint dans le pays d'accueil, ainsi qu'à des discriminations multiples, basées sur l'origine, la couleur de peau, et les stéréotypes basés sur les différences culturelles, qui rendent leurs conditions de vie précaires et qui ont tendance à s'accumuler et se renforcer les unes les autres. Toutefois, ces obstacles sont encore plus grands pour les femmes migrantes, qui subissent de surcroît des discriminations basées sur le genre, et sont soumises à d'autres facteurs de vulnérabilités liées à genre (par exemple, la maternité). Tous ces facteurs agissent comme un cercle vicieux et renforcent leurs difficultés sociales et économiques.

1. Une intégration sociale difficile mais différenciée selon la région d'origine

Nous avons pu observer une différence nette entre le traitement réservé aux femmes migrantes subsahariennes et à celles originaires d'autres régions, notamment MENA. Les femmes subsahariennes du Grand Tunis font globalement état d'un sentiment de rejet de la part de la population tunisienne, bien davantage que les migrantes originaires d'autres régions. 86% des Subsahariennes interrogées ont mentionné avoir été victimes d'actes de harcèlement ou d'agressions racialement motivées.

La quasi-totalité des migrantes subsahariennes font état de remarques racistes (« kahloucha » ou « guera-guera ») qu'elles subissent au quotidien, voire de violence physique. La plupart de ces actes ont eu lieu dans l'espace public. Au contraire, aucune des migrantes interrogées originaires d'autres régions n'a mentionné d'épisode de harcèlement ou d'agression, mais plusieurs ont fait part de comportements condescendants à leur égard. Certains stéréotypes attribués aux femmes de la région MENA font planer l'idée qu'elles sont moins indépendantes que les femmes tunisiennes au sein de leur foyer. Toutefois, ces migrantes se sentent globalement à l'aise avec la population tunisienne et se voient construire une vie durable en Tunisie.

Ces sentiments de rejet et les discriminations ne sont cependant pas uniquement liés à la région d'origine. Ils varient également selon le statut administratif, la carrière professionnelle, la connaissance du pays, ou encore le lieu de résidence. Les étudiantes subsahariennes se sentent,



en l'occurrence, globalement mieux intégrées. Néanmoins, des relations cordiales ne sont pas toujours synonymes de liens forts : seules 28% des migrantes subsahariennes déclarent entretenir de véritables amitiés avec des Tunisiens. Enfin, le degré d'intégration va croissant avec la durée de séjour des migrantes en Tunisie, sachant que la durée de séjour moyenne des migrantes subsahariennes interrogées est supérieure à deux ans.

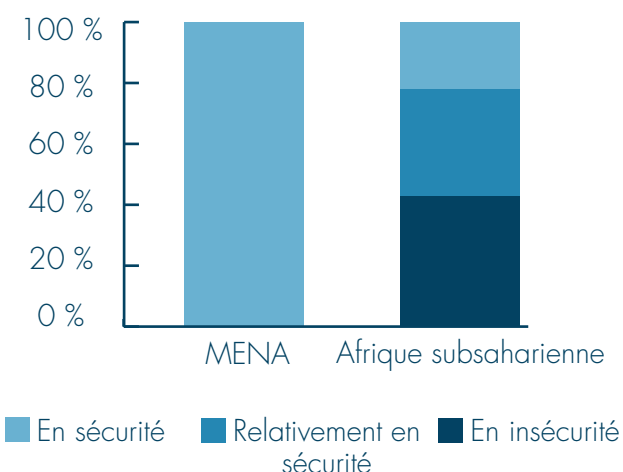
2. L'exposition aux arnaques, aux larcins et aux agressions

Parmi les femmes interrogées, seules les Subsahariennes ont mentionné être victimes d'abus et d'agressions, des violences qui touchent aussi les hommes subsahariens en Tunisie. Ces violences sont donc à la fois racistes et misogynes, puisqu'elles sont basées sur la couleur de peau, mais aussi sur des stéréotypes culturels assignés aux femmes noires. Par ailleurs, les femmes subsahariennes migrent en majorité seules, et sortent également seules pour aller travailler. Elles sont donc davantage exposées aux agressions dans l'espace public et plus vulnérables à ces dernières car elles sont isolées. Par opposition, les femmes issues du Moyen Orient ou du Maghreb migrent pour la plupart en famille ou pour rejoindre un membre de leur famille. Elles travaillent moins ou à domicile, et sortent moins seules dans l'espace public.

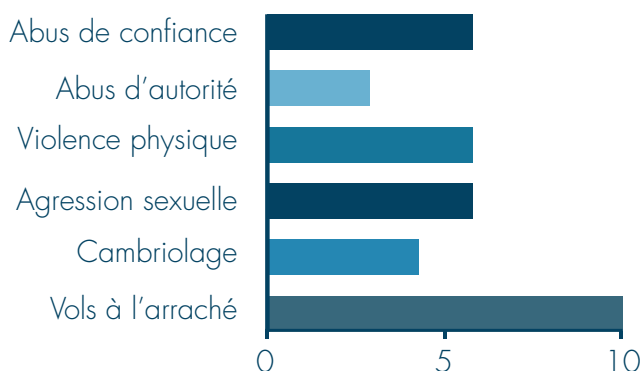
Toutes les migrantes originaires de la région MENA ont déclaré se sentir en sécurité sur le territoire tunisien alors que seules 28% des migrantes subsahariennes le déclarent, et 43% ont déclaré vivre dans une condition d'insécurité. De même, 78% des migrantes subsahariennes déclarent avoir été victimes d'une agression ou d'une arnaque durant leur séjour à Tunis, alors que les migrantes originaires de la région MENA se sentent moins visées par ces types d'actions.

Les migrantes rencontrées sont également particulièrement vulnérables au harcèlement et aux agressions sexuelles. 53% des migrantes interrogées, parmi lesquelles uniquement des femmes subsahariennes, nous ont parlé d'épisodes de violence sexuelle allant du harcèlement à la tentative de viol.

Sentiment de sécurité dans le Grand Tunis



Distribution des violences rencontrées par les migrantes subsahariennes



L'absence de reconnaissance et de réparation du préjudice subi représente une nouvelle violence et un facteur de risque. En effet, les migrantes irrégulières se retrouvent souvent dans l'incapacité d'avoir recours aux autorités, de peur de se faire arrêter. L'impunité favorise alors la persistance de ces abus. Légalement, l'accès à la protection de l'intégrité physique et psychologique est pourtant un droit fondamental indépendant de l'origine et du statut de séjour.

3. Être mère célibataire

Les migrantes mères célibataires que nous avons interrogées sont toutes Subsahariennes. Elles témoignent de leurs difficultés d'ordre administratif puisqu'elles sont en situation irrégulière et travaillent alors de manière non-déclarée, touchant des salaires très bas, à peine en mesure de couvrir leurs besoins et ceux de leur enfant. Malgré les risques qu'impliquent la poursuite du travail pour les bébés, les emplois de ces femmes étant souvent physiques pendant plusieurs heures et impliquant l'utilisation de produits d'entretien toxiques, elles ont impérativement besoin de continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins. Pour les mêmes raisons, ces migrantes, malgré la fatigue physique et psychologique, doivent immédiatement retrouver du travail après leur accouchement ainsi que chercher des personnes qui pourront s'occuper de l'enfant en leur absence et plus tard, si le séjour en Tunisie continue, un établissement scolaire qui accepte leur intégration.

Enfin, si dans de nombreux pays en Afrique subsaharienne être mère célibataire n'est pas socialement condamné, il s'agit d'un statut souvent stigmatisé en Tunisie, accentuant le sentiment de rejet auprès des migrantes concernées. Cela peut même affecter leur accès aux soins puisque certains professionnels de santé qui condamnent les relations sexuelles hors mariage ne les prennent pas en charge convenablement (refus de prise en charge, discrimination).

4. L'exploitation et la traite des êtres humains⁴

La traite des personnes, définie comme le recrutement, le transport, le transfert et/ou l'hébergement d'une personne par le biais de la menace, la force, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, dans le but de l'exploiter (travail forcé et autres formes d'esclavage modernes, exploitation sexuelle, prélèvement d'organes), n'est pas un phénomène qui touche uniquement les femmes, mais ces dernières, avec les enfants, sont surreprésentées dans le nombre total des victimes. Parmi les 403 potentielles victimes de traite reçues par Terre d'Asile Tunisie entre 2017 et 2019, 78% étaient des femmes originaires de la Côte d'Ivoire (Terre d'Asile Tunisie, 2020). Cette surreprésentation des Ivoiriennes s'explique par la proportion importante de ces dernières parmi le total des migrantes reçues par l'association, mais aussi par l'existence de réseaux organisés de traite des personnes entre la Tunisie et la Côte d'Ivoire. Toutes ces victimes potentielles de traite ont été exploitées en tant que travailleuses domestiques dans des maisons situées dans différentes régions de Tunisie.

Si les victimes de traite identifiées ont un niveau d'instruction varié et sont issues de catégories socio-professionnelles diverses dans leurs pays d'origine, le point commun entre ces femmes est la recherche d'opportunités économiques, perçues comme absentes dans le pays d'origine.

4. Voir la définition donnée par l'art. 2 de la loi organique tunisienne n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes.



Cependant, elles ne sont, pour la plupart, pas au courant de ce qui les attend : la confiscation de leur passeport, un travail épuisant du matin au soir durant plusieurs mois pour rembourser les frais avancés par l'employeur ou l'intermédiaire, l'interdiction de sortir, et parfois des violences physiques, sexuelles en plus des violences psychologiques. Lorsqu'elles restent travailler au sein de la famille après le « remboursement » de l'argent donné par l'employeur à l'intermédiaire, et touchent enfin un salaire, ce dernier s'élève à 400 dinars environ, une somme correspondant au salaire mensuel minimum en Tunisie mais qui est sans commune mesure avec le nombre d'heures travaillées, soit plus de quinze heures par jour.

Depuis l'adoption de la loi de lutte contre la traite des personnes en 2016 et la création de l'Instance de lutte contre la traite en 2017, les victimes de traite des êtres humains bénéficient, d'après la loi, de mesures de protection et d'assistance. La Tunisie a en outre adhéré en février 2018 à la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.⁵

Quelles possibilités pour les victimes de traite ?

Suite au signalement de leur cas, la loi prévoit que les victimes de traite des êtres humains ont la possibilité de rentrer dans leur pays d'origine sans reverser les pénalités de séjour irrégulier ou de rester en Tunisie en coopérant avec les autorités pour la poursuite des personnes mises en cause.

5. L' « effet boule de neige » des vulnérabilités et des discriminations

Non seulement ces facteurs de vulnérabilité et ces discriminations s'accumulent, mais en plus ils se renforcent les uns les autres. Prenons l'exemple d'un profil relativement typique des migrantes reçues par la permanence de Terre d'Asile Tunisie : une migrante en situation irrégulière travaille en tant que serveuse dans un restaurant. L'irrégularité de son séjour la rend vulnérable à l'exploitation et permet à son employeur de lui verser un salaire inférieur à ce qu'il devrait être et de la faire travailler de nombreuses heures supplémentaires. Ce faible salaire entraîne des difficultés à subvenir à ses besoins (soins de santé, logement digne...), mais aussi à s'intégrer dans la société d'accueil. Ce statut social et cet isolement la rendront donc plus vulnérable en cas de violences, puisqu'elle ne connaîtra pas ses droits ni comment les faire valoir. Il est donc nécessaire de lutter contre l'ensemble des facteurs favorisant ces vulnérabilités.

B. Travail informel et déclassement professionnel

En raison des difficultés d'accès à un statut administratif régulier, les migrantes sont souvent contraintes de travailler dans le secteur informel, source d'inégalités, peu rémunéré et dans lequel une évolution professionnelle est peu envisageable, même si elles disposent de qualifications et de compétences. Les attentes de leur famille les poussent également à accepter de prendre davantage de risques sur le plan professionnel.

5. La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains de 2005 ajoute une définition de la victime de traite, très large, à la définition onusienne, qui sert surtout à qualifier la victime et à la prendre en compte dans le processus judiciaire en lui reconnaissant un droit d'accès à une protection et des droits.

1. La difficulté d'accéder à des emplois réguliers

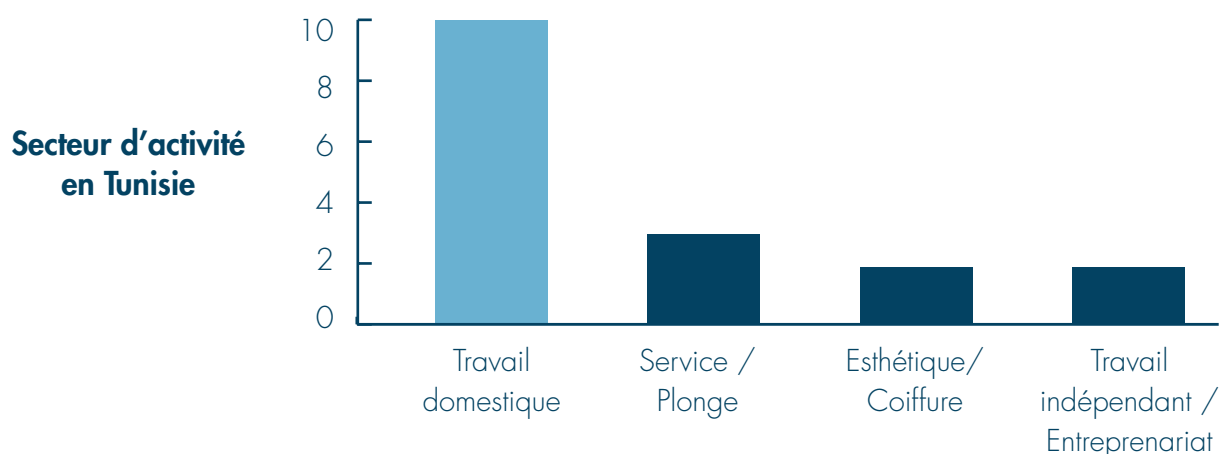
L'accès à un emploi régulier est difficile pour les étrangers en Tunisie car très restrictif. Les étudiants n'ont pas le droit de travailler et les autres migrants, quel que soit leur statut, doivent se soumettre à la législation régissant l'emploi des étrangers. Ainsi, pour pouvoir travailler de manière régulière, ils doivent fournir un contrat de travail écrit qui stipule la durée, le lieu et la nature du métier⁶ et une autorisation de travail qui n'est délivrée par le ministère de la Formation professionnelle et de l'Emploi que si l'administration estime qu'il n'existe pas pour ce métier une compétence nationale. En outre, il est nécessaire d'obtenir une carte de séjour portant la mention « autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie ». Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Intérieur qui dispose d'un pouvoir discrétionnaire important.

Toutes les femmes migrantes rencontrées ont mentionné faire face à des difficultés économiques en Tunisie. Les seules qui disent vivre relativement confortablement sont installées à Tunis depuis de nombreuses années et cumulent plusieurs emplois. 82 % des migrantes interrogées déclarent être actives (c'est-à-dire exerçant un métier ou étant à la recherche d'un emploi), toutes de manière non déclarée. Leur salaire oscille généralement entre 400 et 600 dinars par mois pour un poste à temps plein.⁷

L'irrégularité de leur séjour les empêche de prétendre à un emploi qualifié qui leur permettrait de mieux gagner leur vie. Cela les rend aussi plus vulnérables aux abus potentiels de leurs employeurs – injures, attouchements sexuels, retenue sur salaire, etc. – ces derniers sachant que leurs employées craindront de se tourner vers les autorités pour les dénoncer. Par ailleurs, elles ne jouissent pas non plus d'une protection sociale ou médicale, réservée aux travailleurs déclarés : en cas de problème de santé, elles doivent prendre en charge les frais médicaux, y compris pour un accident du travail.

2. Un « gaspillage des cerveaux »

Le travail domestique semble être un passage obligé pour les migrantes. Peu importe la raison initiale de leur venue, la quasi-totalité des migrantes actives interrogées étaient employée comme femmes de ménage, aides à domicile ou aides à la personne. Elles travaillent généralement dans des bureaux ou des foyers.

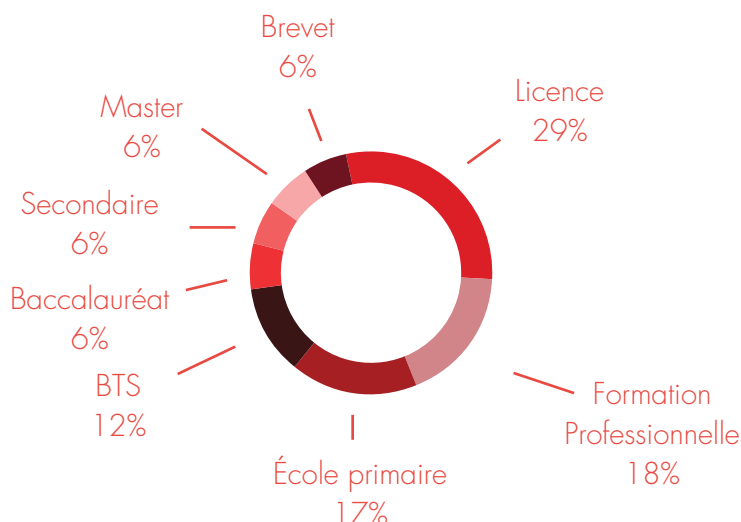


6. Article 259 du Code du travail.



Parmi les migrantes interviewées, aucune n'avait auparavant exercé cette activité. Celles qui avaient un emploi occupaient des postes moyennement qualifiés. Leur arrivée à Tunis est ainsi synonyme d'un réel déclassement professionnel. Toutefois, certaines migrantes parviennent à occuper des postes plus proches de leur qualification en devenant esthéticiennes, ou en lançant leur propre projet.

Niveau d'études des migrantes interrogées



D'autre part, ces femmes ont un niveau d'éducation globalement élevé : 47 % des migrantes interrogées ont étudié dans l'enseignement supérieur et, en comptabilisant tous les types de diplômes, 83 % d'entre elles ont au moins un diplôme reconnu par l'État – majoritairement de leur pays d'origine. Néanmoins, les qualifications et les compétences professionnelles de ces femmes migrantes ne sont guère reconnues officiellement faute d'un système d'équivalence entre les diplômes de leur pays et la Tunisie. Cela constitue une barrière supplémentaire à l'obtention d'un emploi à la hauteur de leurs qualifications.

Cependant, il est intéressant de noter que plusieurs migrantes déclarent préférer leur situation professionnelle actuelle à celle qu'elles avaient dans leur pays d'origine, même si elle ne correspond pas à leurs qualifications. Cela peut être dû au salaire supérieur à celui qu'elles avaient précédemment, l'ordre de grandeur des salaires en Tunisie étant plus élevé qu'en Côte d'Ivoire par exemple, ou à la possibilité d'être financièrement autonome. De plus, elles souhaitent pour la plupart ne rester en Tunisie que quelques temps afin d'économiser et pouvoir créer leur entreprise dans leur pays d'origine : elles ne ressentent alors pas forcément le besoin de progresser dans leur carrière. Les seules migrantes qui ont trouvé, ou essaient de trouver, un emploi qui soit plus qualifié et épanouissant que leur emploi précédent sont également celles qui ont mentionné leur envie de s'installer durablement en Tunisie.

7. Le salaire minimum interprofessionnel garanti en Tunisie est d'environ 403 dinars pour un régime de 48 heures par semaine et d'environ 344 dinars pour 40 heures de travail hebdomadaire.

3. Les liens familiaux : entre pression et soutien

Si la grande majorité des migrantes sont venues en Tunisie de manière isolée et ont fait seules le choix de migrer, une bonne partie d'entre elles ont cependant décidé de quitter leur pays pour améliorer les conditions de vie de leur famille (47 % des migrantes interrogées), notamment celles ayant des enfants. Elles deviennent une source de revenus dont dépendent plusieurs membres de leur famille, ce qui les amène aussi à se sacrifier davantage : ayant réussi à migrer grâce à un effort financier considérable consenti par leur entourage, elles acceptent de prendre davantage de risques, se sentant redevables de la somme avancée. Cette pression familiale peut alors les exposer à l'exploitation, voire à la traite des personnes.

Pour certaines, l'effort financier réalisé pour envoyer de l'argent à leur famille est immense. Certaines envoient près de la moitié de ce qu'elles gagnent mensuellement, même lorsque leur salaire est bas. Les migrantes, notamment celles ayant des enfants restés dans leur pays d'origine, ont tendance à éprouver de la culpabilité lorsqu'elles considèrent que les sommes envoyées ne sont pas suffisantes pour combler leur absence. Plusieurs d'entre elles refusent d'envisager un retour dans leur pays et acceptent des conditions de travail et de vie dures, parfois humiliantes, tant qu'elles peuvent envoyer de l'argent ou des biens matériels.

Nous avons constaté que les étudiantes ne font souvent pas le choix de leur expérience migratoire : ce sont leurs familles qui ont décidé du lieu d'études et qui couvrent leurs dépenses. Cela a tendance à plonger de nombreuses étudiantes rencontrées dans un état de stress, en raison de la peur de décevoir leurs parents.

Si les liens familiaux représentent donc certaines contraintes, ils revêtent aussi une importance majeure pour le bien-être des migrantes et peuvent constituer une véritable force. Celles qui sont entourées de membres de leur famille à Tunis ou qui parviennent à conserver des liens forts avec leur famille restée dans le pays d'origine sont également celles qui font généralement preuve de la plus grande capacité de résilience.

C. Autonomie individuelle et action collective

Malgré les difficultés auxquelles elles font face, les migrantes font souvent état d'une volonté de prendre leur situation en main et de développer des projets leur permettant d'améliorer leurs conditions de vie. Pour ce faire, elles peuvent souvent s'appuyer sur leur communauté.

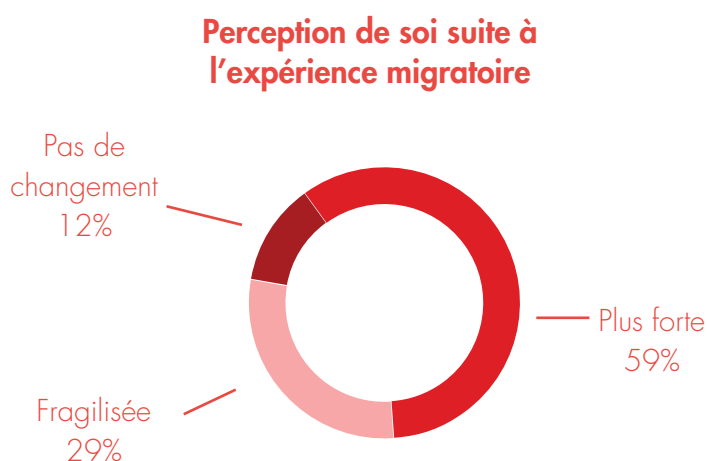
1. Une propension à l'entrepreneuriat

Si elles ne sont pas nombreuses à avoir réussi à lancer leur projet suite à leur migration en Tunisie, plus de la moitié des migrantes interrogées ont mentionné leur envie de créer leur entreprise ou commerce, généralement un salon d'esthétique, un restaurant ou un magasin spécialisé, souvent dans le secteur informel. Cette ambition peut s'expliquer par le manque de débouchés professionnels dans le secteur formel, notamment lorsqu'elles sont en situation irrégulière. Nous avons remarqué la réelle prédominance d'un esprit entrepreneurial chez les migrantes rencontrées, dont 30 % avaient d'ailleurs préalablement pris part ou créé un projet dans leur pays d'origine, majoritairement un commerce.



2. Le dépassement de soi

Malgré leurs conditions de vie difficiles, certaines migrantes interrogées expliquent que leur expérience migratoire n'est pas nécessairement mal vécue. En effet, être confrontées à de telles difficultés et parvenir à les dépasser peut leur permettre de se sentir plus fortes. Elles se prouvent à elles-mêmes qu'elles sont capables de s'adapter, de mettre en œuvre des stratégies leur permettant de tirer profit de leur situation et, en conséquence, d'être actrices de leur vie. C'est ainsi que 59 % des migrantes interrogées disent se sentir plus fortes psychologiquement depuis leur installation en Tunisie.



Il est également intéressant de remarquer que l'expérience de migration en Tunisie s'accompagne d'une perception d'une construction personnelle soit positive soit négative, mais très rarement neutre. Les seules migrantes qui disent ne pas percevoir de réel changement de leur personne proviennent toutes de la région MENA.

Nous avons remarqué chez ces femmes une corrélation très forte entre une construction vécue comme positive et le fait de devenir pourvoyeuse de ressources pour elles et leur famille. Les migrantes qui ont quitté leur pays dans le but d'améliorer les conditions financières de leur entourage et qui y parviennent tendent à considérer que leur projet migratoire est réussi. Par ailleurs, cet accroissement de la participation aux ressources du foyer, même depuis la Tunisie, s'accompagne pour certaines d'une augmentation de leur pouvoir décisionnaire. Entre ce renforcement du pouvoir dans le foyer pour certaines et le sentiment de contribuer activement au bien-être de la famille, de nombreuses migrantes parviennent à dépasser les difficultés en ressentant un renforcement de leurs capacités et en conséquence de leur estime d'elles-mêmes.

3. L'importance du soutien de la communauté

Si les Subsahariennes font état d'un sentiment de rejet de la part de la population locale, elles jouissent a contrario d'un fort soutien de la part des communautés subsahariennes, au sein desquelles s'exerce une solidarité particulière. L'existence d'un cercle social sur lequel les migrantes peuvent s'appuyer pour un soutien matériel ou psychologique est primordiale. Outre une aide en cas de coup dur, cela participe de l'intégration et du développement d'un sentiment d'appartenance qui permet de mieux vivre l'expérience migratoire.

La religion peut également jouer un rôle majeur dans le bien-être des migrantes. 65 % des migrantes interrogées, de confession chrétienne ou musulmane, ont mentionné l'importance de leur croyance dans leur développement personnel et leur sentiment d'être protégées. La communauté chrétienne

PARTIE II

RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS DES MIGRANTES:

RECOMMANDATIONS ET BONNES PRATIQUES



A. Initiatives et structures au service des migrantes : les bonnes pratiques

Afin d'accompagner les migrantes se trouvant en situation de vulnérabilité, des structures du Grand Tunis mettent en place diverses actions. Certaines sont particulièrement importantes et efficaces et gagneraient à être davantage développées afin de créer un cadre d'accueil adéquat et plus à même de protéger ces femmes. Il ne s'agit pas ici d'être exhaustifs, mais de donner des exemples de bonnes pratiques à encourager.

1. Les initiatives d'autonomisation

De nombreuses migrantes doivent faire face à une précarité socio-économique qu'il est difficile de dépasser sans un accès à un emploi formel et décentement rémunéré. Cela relève de la politique nationale d'emploi des étrangers, mais plusieurs structures associatives mènent un travail efficace pour aider les migrantes à devenir financièrement autonome.

L'aide à la recherche d'emploi

Les migrantes nouvellement arrivées ne connaissent en général pas les lieux pour chercher un emploi ou les conditions de travail appliquées en Tunisie, les rendant plus vulnérables aux abus et à l'exploitation. L'association Amal pour la famille et l'enfant aide les femmes qu'elle héberge dans son foyer d'accueil dans cette recherche d'emploi, en les guidant dans leurs démarches et en vérifiant si les conditions d'emploi sont décentes. Des sessions d'accompagnement à la recherche d'emploi aident aussi les migrantes à apprendre comment rédiger des CV, des lettres de motivations et à se préparer à un entretien d'embauche.

La valorisation des microprojets

Les migrantes sont nombreuses à avoir pour ambition de créer leur entreprise. Elles disposent de connaissances et d'un savoir-faire propres à leur culture et à l'expérience acquise dans leur pays d'origine, qui n'existent donc pas ou ne sont pas reconnues forcément en Tunisie : elles possèdent alors un potentiel d'innovation important qui ne doit pas être ignoré.

Des programmes de facilitation à la création de micro-entreprises peuvent ainsi s'avérer très bénéfiques pour répondre aux attentes et perspectives des migrantes.⁸ Un programme d'accompagnement de microprojets a été inclus dans les actions de la permanence d'accueil de Terre d'Asile Tunisie depuis 2016. Il consiste à aider des migrants et migrantes⁹ à monter leur micro-entreprise au moyen d'un soutien matériel et d'un accompagnement tout au long du développement du projet. D'autres associations, incubateurs d'entreprises ou entreprises de consulting et de développement, telles que l'Association African Business Leaders, Women Empowerment ou Iroko Concept, offrent aussi ces parcours d'accompagnement et de formation. L'existence d'initiatives entrepreneuriales d'apport mutuel peut contribuer à un changement positif de la perception des migrant.e.s.

8. Bien que toute personne puisse bénéficier d'un programme d'accompagnement à la création d'entreprise, les étrangers doivent se conformer à un certain nombre de critères réglementaires pour créer une entreprise.

9. A l'heure actuelle, seuls les migrant.e.s en situation régulière, les personnes demandeuses d'asile et les réfugié.e.s peuvent bénéficier de ce programme d'accompagnement pour des micro-projets.



2. La sensibilisation médicale

La part des migrantes dans la population des femmes reçues chaque année par les différentes délégations de l'Office Nationale de la Famille et la Population (ONFP) interrogées est en constante augmentation. Cela montre qu'elles sont de moins en moins réticentes à se tourner vers des structures médicales publiques, notamment vers les services liés à la santé sexuelle et reproductive. Cependant, beaucoup n'osent toujours pas s'y rendre ou ne sont pas au courant des services qui y sont proposés.

Afin d'y remédier, les différents centres mettent en place des sessions d'initiation à la santé sexuelle et reproductive et aux bonnes pratiques à adopter. Elles sont données en arabe ou français, les rendant plus inclusives. Outre ces sessions de formations, certains professionnels interrogés disent essayer de systématiser le travail de sensibilisation lorsqu'une migrante se rend dans leur structure pour un service particulier, même si elle n'est pas amenée à revenir.

3. L'écoute et l'accompagnement social

Les conditions de vie difficiles auxquelles doivent faire face la plupart des migrantes interrogées ne sont pas sans conséquences sur le plan psychologique. Il est alors primordial de développer des services d'écoute et de soutien psychologique : si de nombreuses structures existent pour les femmes, notamment migrantes, leur efficacité passe par la formation des écoutants et des assistants sociaux aux problématiques et aux réalités des migrantes (Terre d'Asile Tunisie, 2017). Une écoute adéquate donne aux migrantes un droit de parole qui leur a souvent été renié, et permet la reconnaissance de leurs sentiments et de leur existence en tant qu'individus.

Le travail d'écoute permet également de développer une relation de confiance entre la migrante et l'écouter, participant à dépasser le ressentiment parfois éprouvé par les migrantes envers la société tunisienne, en raison du rejet social qu'elles perçoivent. Cette confiance peut être renforcée par un soutien social adapté, qui prend en compte le manque de connaissances des migrantes des réalités du pays et des services proposés ainsi que les barrières liées à la langue. Il convient de mettre en place un service qui puisse correctement orienter les migrantes et même les accompagner lors de leurs premières visites, médicales notamment.

Là encore, un processus d'autonomisation sur le plan professionnel peut être entrepris en formant les migrantes à l'accompagnement social, leur permettant de devenir des référentes pour d'autres migrantes dans le besoin.

4. La transversalité de l'accompagnement

Ces différentes approches doivent tout d'abord être combinées afin de permettre une prise en charge effective et une réponse appropriée aux exigences de ces femmes. Ainsi, les professionnels doivent pouvoir s'adapter aux besoins en fonction des profils et besoins des migrantes. Il s'agit de comprendre la nature des différents types de défis, leurs conséquences et la manière dont ils engendrent des vulnérabilités qui se renforcent mutuellement pour pouvoir intervenir simultanément sur plusieurs axes. Ainsi, l'association Beity articule sa lutte contre les discriminations et les

violences liées au genre autour de l'hébergement d'urgence des femmes, d'une aide pour l'accès au logement, de l'écoute et du soutien psychologique, du suivi de la santé physique et mentale et de la santé sexuelle et reproductive, d'une prise en charge juridique, de l'accompagnement administratif et social et d'un appui à l'insertion professionnelle. Cette pluralité de modalités d'intervention n'est possible qu'au moyen d'une collaboration active entre différentes structures d'accompagnement du Grand Tunis, soulignant les effets d'un travail coopératif.

En outre, la confiance accordée par les migrantes est souvent davantage liée à l'individu qu'à la structure. Ainsi, l'établissement d'une relation de confiance avec quelques professionnels qui seront en mesure de les suivre et de les comprendre est primordial.

B. Recommandations pour un accompagnement inclusif

1. Favoriser la communication d'une information claire adaptée aux migrantes

Une faible maîtrise du français mais surtout de la langue arabe par les migrantes en Tunisie, et parfois du français par les Tunisiens, pose problème pour la transmission des informations et l'accès aux différents services. Cette barrière linguistique rend les migrantes plus vulnérables aux abus, en particulier les femmes subsahariennes. Ce défi peut mener aussi à des incompréhensions, entravant le bon déroulement du service lui-même et la relation de confiance nécessaire.

Pour cela, d'une part, les organismes offrant des services d'assistance, comme dans le domaine de la santé, devraient pouvoir fournir des informations claires sur les services proposés et les procédures à suivre au moins en français et en arabe. Afin que la communication de ces informations soit efficace, différentes solutions se dessinent, tels que l'élaboration de fiches synthétiques aux accueils en plusieurs langues ou le renforcement ou le développement de points d'écoute et d'information pour les migrantes avec un personnel maîtrisant la langue arabe et française.

D'autre part, l'offre de cours de langue pour les migrantes de la part d'associations de bénévolat, ou des OSCs et d'autres acteurs, contribue à un meilleur accès à l'information et in fine à une meilleure compréhension du quotidien.

Sans ces types d'initiatives, des pratiques d'escroquerie peuvent se développer de la part d'individus s'établissant en tant qu'intermédiaires chargés de prendre des rendez-vous auprès d'organismes offrant de services d'assistance en échange d'une somme d'argent.

2. Renforcer la coordination et le partage d'informations entre les différents acteurs

De nombreux professionnels rencontrés, essentiellement dans les milieux médicaux ou d'assistance aux femmes, ont mentionné leur méconnaissance des structures pourvoyeuses d'assistance aux migrantes sur le Grand Tunis. Inversement, les migrantes récemment arrivées sur le territoire ne connaissent pas bien les structures associatives ou publiques pouvant les aider. Elles peuvent ainsi demeurer dans une situation précaire et dangereuse alors qu'il existe des services disposés à leur fournir une assistance.



Le manque d'accès à l'information relève donc aussi d'un manque de mécanismes de coordination, d'échange d'information et de monitoring entre les acteurs non gouvernementaux et gouvernementaux concernés par l'assistance de première urgence et l'accompagnement de plus longue durée pour les migrantes. Il conviendrait de renforcer ces mécanismes de coordination, tels que le mécanisme de référencement porté par Terre d'Asile Tunisie avec l'Organisation Internationale pour les Migrations et Médecins du Monde, par le biais de rencontres et de groupes de travail thématiques structurés par exemple. Résultats ultimes de ces types de coordination, la capacité des professionnels des secteurs sociaux (santé, éducation,...), juridiques et économiques de pouvoir mieux orienter les migrantes vers des services adaptés à leurs besoins, ainsi que pouvoir apprendre à mieux répondre à leur besoins et attentes via ce processus d'échange et monitoring.

3. Former les différents corps de métier en lien avec les migrantes

Entre le caractère récent de plusieurs dispositions légales¹⁰ qui ne sont pas connues par les différents corps de métiers, la perpétuation de pratiques qui n'ont jamais été légales mais qui sont érigées comme des normes ou la méconnaissance des situations socio-économiques vécues par les migrantes, de nombreux professionnels travaillant des structures en lien avec des migrantes adoptent des comportements et pratiques non conformes aux droits et aux besoins des migrantes et aux services qui leur sont accessible. Il est alors nécessaire d'encourager la participation des différents corps de métiers aux formations relatives aux situations sociales et aux droits des migrantes, intégrant une approche genre.

4. Inclure les migrantes dans la mise en place des réponses qui leur sont destinées

Afin d'apporter des réponses adéquates aux besoins des migrantes, il serait bénéfique d'inclure des migrantes d'origines et de statuts différents, ou des associations qui les représentent, dans la définition des orientations et dans la médiation entre professionnels des services juridiques, sociaux et économiques et migrantes. Au-delà de donner l'opportunité aux migrantes de faire entendre leur voix, leurs besoins et leurs attentes auprès des acteurs décisionnels, l'instauration de mécanismes de consultations participatifs peut améliorer la connaissance des réalités vécues par les migrantes de la part des professionnels et instaurer in fine un climat de meilleure compréhension de l'autre.

En outre, la reconnaissance d'un rôle clé aux femmes migrantes peut aussi passer par l'organisation de parcours de formations à l'accompagnement social. Elles pourront efficacement venir en aide à d'autres femmes, puisqu'il leur sera plus aisé de nouer une relation de confiance. En outre, cela leur permettrait d'acquérir de nouvelles compétences mobilisables dans leur vie professionnelle ou personnelle.

10. Notamment la Loi organique n° 2017-58 du 11 août 2017, relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Loi organique n° 2016-61 du 3 août 2016, relative à la prévention et la lutte contre la traite des personnes, la Loi organique n° 2018-50 du 23 octobre 2018, relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

5. Développer des activités de loisir et favoriser la culture de la diversité

Il est important de proposer des activités de loisirs aux migrantes, particulièrement celles qui se trouvent en situation de vulnérabilité, dans un cadre où elles se sentent en confiance. Ces activités agissent positivement sur l'anxiété et la détresse psychologique dont souffrent certaines d'entre elles. L'organisation d'activités socio-culturelles basées sur une approche inclusive, peut également servir à établir des liens entre les migrantes et les Tunisien.ne.s, participant à l'intégration des migrantes dans la société tunisienne et au renforcement de leur sentiment d'appartenance, et cela dans un souci de favoriser la culture de la diversité.

6. Garantir une protection spécifique pour les mères migrantes

La maternité est en elle-même éprouvante sur les plans physique, psychologique et émotionnel. Pour les migrantes isolées, l'expérience de la maternité en territoire étranger et sans l'appui de l'entourage représente un facteur de vulnérabilité important. Les contraintes financières obligent les mères à trouver rapidement un emploi, notamment lorsqu'elles ne bénéficient pas de soutien financier de la part du père. Il s'agit alors de réfléchir à la mise en place d'une protection spécifique pour les migrantes ayant eu des enfants en Tunisie, en premier lieu les mères célibataires, par le biais d'un organisme national permettant un accompagnement dans la prise en charge de l'enfant, voire d'une contribution matérielle pour les premiers mois après l'accouchement.

L'enregistrement d'un nouveau-né

Tout enfant étranger né en Tunisie doit être enregistré au plus tard 10 jours après sa naissance dans le registre d'état civil dans une municipalité. Une fois ce délai dépassé, l'enregistrement de l'enfant ne peut se faire qu'auprès d'un juge en présence de deux témoins afin qu'il puisse bénéficier d'une réelle existence juridique. Cela pose problème à de nombreux migrants qui ne connaissent pas l'existence de cette règle.

C. Recommandations juridiques

Un travail de révision des dispositions légales et plus globalement la mise en place d'un cadre légal harmonisé et clair, est primordial. Se soustraire à cette étape, peut entraver tout travail de sensibilisation et de plaidoyer de long terme, puisqu'il perdurera dans la pratique la possibilité de se dérober aux recommandations et aux dispositions de la loi.

1. Etablir une stratégie migratoire claire intégrant une réelle réflexion sur le genre

Il est nécessaire d'inclure dans la stratégie nationale migratoire des dispositions spécifiques dédiées à la protection des femmes et des filles aux violences et difficultés spécifiques auxquelles elles doivent faire face.



2. Reformuler les conditions d'octroi des titres de séjour

Les lois et procédures administratives régissant l'entrée, le séjour, la résidence et la sortie des étrangers et des Tunisiens datant respectivement de 1968 et de 1975 doivent être réévaluées pour soutenir une gestion de la migration améliorée et adaptée aux objectifs et défis actuels et ce, en accord avec les conventions bilatérales et régionales et les pratiques et standards internationaux :

- Prévoir des titres de séjour pour les personnes victimes de traite des êtres humains, dès le processus d'examen de leur demande
- Prévoir des titres de séjour pour les demandeurs d'asile et les réfugiés, au moyen d'une loi nationale sur l'asile
- Prévoir un assouplissement des conditions d'octroi des titres de séjour pour le travail, en corrélation avec les besoins du marché tunisien

Obtenir une carte de séjour

Il existe des cartes de séjour temporaires et ordinaires, essentiellement délivrées dans le cadre d'une résidence en Tunisie pour raisons familiales, d'un travail ou d'études. Pour la très grande majorité des étrangers non mariés à une personne de nationalité tunisienne souhaitant obtenir un titre de séjour en Tunisie, c'est la carte de séjour étudiant qui est la plus régulièrement demandée. Elle peut en effet être accordée plus facilement qu'un titre de séjour travail, soumis à une réglementation stricte.

3. Supprimer les pénalités liées au dépassement des délais de séjour régulier

Des avancées relatives aux pénalités de séjour irrégulier ont été réalisées, notamment les décrets régissant leur plafonnement et leur possibilité d'exonération pour certaines catégories d'étrangers tels que les étudiants et stagiaires, les personnes qui souhaitent une assistance au retour volontaire dans leur pays, ou encore les réfugiés et les apatrides... Cependant, il reste nécessaire pour la majorité des personnes souhaitant régulariser leur situation de s'acquitter des pénalités, qui représentent des sommes souvent trop élevées par rapport à leurs revenus (puisque'ils n'ont pas la possibilité de travailler régulièrement). Supprimer ces amendes cumulatives permettrait à davantage de personnes d'accéder à la régularisation et donc d'accéder à leurs droits tout en contribuant activement à la société tunisienne.

Le système de pénalités

Pour qu'un migrant régularise sa situation administrative, il est obligatoire de payer 300 dinars de frais de renouvellement « hors-délais » ainsi que les pénalités de séjour irrégulier qui s'élèvent à 20 dinars par semaine passée sur le territoire de manière irrégulière.

Depuis l'adoption du décret gouvernemental du 26 septembre 2017 relatif au tarif des droits de chancellerie, les pénalités de séjour irrégulier en Tunisie sont plafonnées à 3 000 dinars. Le paiement de cette somme maximale reste toutefois irréaliste pour des migrants en situation irrégulière, qui occupent généralement des postes peu rémunérés ne leur permettant pas d'économiser une telle somme.

Un décret gouvernemental d'avril 2018 prévoit l'exonération des pénalités de séjour pour tout étudiant ou stagiaire étranger résidant en Tunisie de manière irrégulière et qui souhaite repartir dans son pays d'origine, sans qu'il n'y ait besoin de prouver une situation de vulnérabilité. La demande d'exonération ne peut émaner que de la représentation diplomatique du pays d'origine du migrant ou de l'OIM. La clause d'interdiction de retour sur le territoire tunisien est néanmoins maintenue.

4. La révision des dispositions relatives à l'emploi des étrangers

S'il existe bien un marché de l'emploi pour les migrants, qui réussissent à trouver relativement facilement du travail, il reste cependant en grande partie informel. Il apparaît donc nécessaire de faciliter les procédures d'accès au travail formel pour les étrangers : les démarches et les conditions prévues par la réglementation relative à l'émission des autorisations de travail, devraient être assouplies, soit à travers une réforme des lois existantes, notamment le Code du travail, ou via l'établissement d'accords bilatéraux favorisant l'emploi temporaire. Une réglementation de l'emploi aussi rigide que celle qui prévaut actuellement participe au contraire à la perpétuation du travail informel, à la marginalisation des personnes concernées, à leur précarisation et au renforcement de leur vulnérabilité face à leurs employeurs. La Tunisie devrait par ailleurs ratifier les Conventions 97 et 143 de l'OIT concernant la protection des travailleurs étrangers.

L'autorisation de travail

Pour obtenir une carte de séjour temporaire portant la mention « autorisé à exercer un travail salarié en Tunisie », les migrants doivent remplir des conditions d'accès au travail réglementés par la loi du 8 mars 1968 : ils doivent obtenir un contrat de travail d'un an renouvelable une fois et une autorisation de travail auprès du Bureau de la main d'œuvre étrangère au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle. Cette autorisation d'emploi doit tenir compte de la situation de la main d'œuvre nationale : selon l'article 258-2 du Code de travail « le recrutement d'étrangers ne peut être effectué lorsqu'il existe des compétences tunisiennes dans les spécialités concernées par le recrutement ». Cela ne concerne pas la majorité des emplois qu'occupent actuellement les migrants, laissant de nombreux migrants dans l'incapacité d'obtenir cette autorisation de travail.



5. Reconnaître des droits spécifiques aux travailleur.euse.s domestiques

Le travail domestique demeure très majoritairement lié au secteur informel, qui ne prend alors pas en compte la pénibilité du travail et ne protège pas des abus physiques, psychologiques et sexuels qui sont pourtant une réalité dans ce secteur d'activité. Il ne permet pas non plus d'accéder à la régularité du séjour pour les migrantes, pour qui le travail domestique représente pourtant le premier secteur d'emploi. De plus, le caractère informel de ces emplois renforce le sentiment d'impunité de certains employeurs qui en tirent profit. Il est ainsi nécessaire de travailler à l'édification d'un cadre d'emploi pour les travailleurs domestiques qui garantisse protection et dignité, notamment par la ratification de la Convention 189 de l'OIT concernant le travail décent des travailleurs et travailleuses domestiques.

6. Garantir un accès inconditionnel à la justice

De nombreuses migrantes font état de leur réticence à se référer aux autorités par peur de devoir justifier la régularité de leur séjour et se faire arrêter. Le droit de protéger son intégrité physique et psychologique est inconditionnel et toute personne doit pouvoir réclamer justice suite à un préjudice subi. Cela renforce d'autre part le sentiment d'être un être humain de seconde zone, jouissant de moins de droits. Par ailleurs, cette peur des forces de l'ordre constitue un levier pour les personnes mal intentionnées qui en tirent profit et exploitent les migrantes en sachant qu'elles n'auront pas recours aux autorités. Pour cela, des formations et des actions de sensibilisations, qui intègrent une approche genre, devraient viser les officiers de police et les professionnels du droit. A cet égard, une plus étroite collaboration entre les ministères de la femme, de l'Intérieur et de la justice reste toujours d'une grande actualité.

Le cadre législatif de la discrimination

La loi relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale a été adoptée en 2018, faisant suite à un réel vide juridique sur le sujet. Néanmoins, plusieurs éléments d'insuffisance ont été remarqués et certains retiennent les migrants de faire appel à cet instrument qui les protège. Leur droit d'agir en justice à travers des voies formelles (porter plainte) est entravé par des obstacles d'ordre pratique et juridique (statut administratif). En outre, l'effectivité du recours juridictionnel en cas de discrimination raciale reste très faible. Des limites se posent aussi aux demandes de réparation et à l'efficacité de la poursuite. En effet, les textes d'application de la loi no 2018-50 sur la discrimination raciale, n'ont pas encore été adoptés, ce qui nuit à son application effective.

PARTIE III

PORTRAITS DE FEMMES MIGRANTES



A. Larissa : partir étudier en laissant son pays derrière soi

Larissa, âgée de 30 ans au moment de l'étude, terminait ses études en Master dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration. Cette réussite académique est l'aboutissement d'un parcours de vie en Tunisie tumultueux, long de huit ans, où Larissa, qui pensait s'installer dans ce pays uniquement pour suivre ses études supérieures, a dû faire face à la précarité économique, aux barrières administratives, ou encore au racisme.

Suite à l'obtention de son baccalauréat en 2010, Larissa quitte le Cameroun et part vivre à Tunis. Cette décision n'est pas la sienne : c'est son père qui souhaite qu'elle étudie en Tunisie en y rejoignant sa sœur, installée depuis un an. Larissa souhaite étudier les relations internationales, mais ses parents préfèrent qu'elle s'oriente vers le secteur de la restauration. Ces derniers recherchent alors un établissement à Tunis et découvrent la brochure d'une école privée d'hôtellerie et restauration promettant une éducation de qualité dans un cadre agréable, avec notamment un accès libre à une piscine et une salle de sport. La perspective d'étudier au sein de cette école motive Larissa, qui a alors hâte de commencer sa nouvelle vie d'étudiante à Tunis.

Son premier jour à l'école est néanmoins très décevant. En effet, les photos présentées dans la brochure ne sont pas représentatives de la réalité et les équipements mentionnés n'existent tout simplement pas. Larissa va malgré tout fréquenter cette école pendant deux ans.

Sa première année à Tunis se déroule sans encombre sur le plan des études. Larissa en garde même un assez bon souvenir puisque l'école lui a permis de partir faire un stage de fin d'année à Nîmes. Larissa doit cependant affronter le racisme et le rejet social : *« On te dérange dans le bus, on te crache dessus ou on te donne des petites appellations : soit on te dit Guéra-guéra, soit on te dit Kahlouch [...]. Ma première année, je pleurais parce qu'on t'insulte, on te claque même les fesses dans la rue. Mais la deuxième année, j'ai commencé à ne plus prendre sur moi. Tu me dis Guéra-guéra, je te regarde et je te dis la même chose [...] j'ai vraiment commencé à plus m'endurcir. Tu m'insultes, je t'insulte. Pour moi, c'était la meilleure réponse »*. En raison des actes de violence répétés qu'elle subit dans la rue, non seulement Larissa limite ses sorties et s'isole davantage, mais elle s'endurcit. Si cela lui permet de se protéger au quotidien, cette attitude lui vaut parallèlement un rejet de la part de ses camarades de classe : *« Elles avaient peur de s'asseoir avec moi parce que « Larissa est pas gentille ». Mais c'est pas que je ne suis pas gentille : si tu me souris je te souris, si tu es gentil, je suis gentille. Mais tu ne vas pas me traiter plus bas que terre et puis m'en vouloir »*.

Au cours de sa deuxième année d'études, Larissa se lie d'amitié avec un étudiant tunisien et commence à découvrir le pays. *« Il a commencé à me montrer des endroits à Tunis et c'est comme ça que j'ai commencé à découvrir qu'en fait, la population elle est peut-être des fois comme elle est mais c'est un beau pays. J'ai commencé à connaître des endroits, à découvrir des plats d'ici »*.

Cette même année s'avère également être pour la jeune femme synonyme de difficultés financières. Alors que son père, principale source de revenus de la famille, assumait les dépenses liées à



la vie de ses deux filles en Tunisie, il se retrouve sans emploi. La famille de Larissa est alors contrainte de réduire les sommes d'argent envoyées à leurs filles. Grâce au soutien financier de plusieurs membres de la famille éloignée, elle parvient néanmoins à réunir la somme nécessaire au règlement des frais d'inscription de l'école. Cela lui permet de valider sa deuxième année.

Les difficultés financières de Larissa vont compliquer sa situation administrative. En effet, à cause de ses retards de paiements auprès de son école, cette dernière a tardé à lui remettre les attestations nécessaires au renouvellement du titre de séjour étudiant. Elle n'a ainsi pas pu régulariser son séjour en Tunisie à temps. En voulant régulariser sa situation après avoir reçu tous ses papiers d'inscription en deuxième année, elle découvre le dispositif des pénalités liées à l'irrégularité du séjour en Tunisie : on l'informe qu'elle doit reverser 520 dinars afin de pouvoir déposer son dossier de renouvellement de visa, somme qu'elle et sa famille ne possèdent pas. Ne pouvant régulariser sa situation, elle s'engouffre dans le cercle vicieux de l'accumulation des pénalités hebdomadaires.

La situation financière de Larissa continue de se dégrader durant sa troisième année d'études. Accumulant les retards de paiement de ses frais de scolarité, elle décide de quitter son école. La jeune femme traverse alors une période de dépression, qu'elle passe essentiellement enfermée dans l'appartement partagé avec sa sœur. Grâce au soutien de cette dernière, elle finit par sortir de cette mauvaise passe et se met à la recherche d'un poste de babysitter. Elle trouve un emploi chez une femme et ses deux enfants. Larissa se lie rapidement d'amitié avec son employeuse, qui l'inclut dans la vie de la famille et constitue un soutien matériel et émotionnel. *« Des fois je manquais même de serviettes hygiéniques et ta propre amie [son employeuse] te dit « mais pourquoi tu me parles pas, écris moi ou appelle moi je vais t'aider ». [...] Quand elle voit que ça ne va pas elle te dit : « ok ça va pas, viens à la maison, je vais payer ton taxi ». J'arrive chez elle et on reste, j'essaie de reprendre des forces à cause des deux jours où j'ai pas mangé et elle te donne son argent sans même te demander quelque chose en retour ».* Larissa commence à travailler pour plusieurs membres de la famille de son employeuse : elle s'occupe de ses parents et fait le ménage dans plusieurs maisons. Elle n'informe pas ses parents des difficultés financières qu'elle rencontre à Tunis et du fait qu'elle subvient à ses besoins grâce à du travail domestique, eux-mêmes faisant face à divers problèmes, notamment liés à la santé de son père.

«Maintenant je vois un peu les choses de façon positive. Avant ces trois dernières années, si je racontais mon histoire je commençais à pleurer, parce que vraiment j'ai très mal vécu mon séjour ici. [...] Je me dis j'ai fait des études, c'est pas pour aller nettoyer le sol chez les gens, c'est pas pour m'occuper des vieux, même si là où je travaille je les aime beaucoup. Mais voilà je ne me voyais pas faire ça, je me disais que je venais juste pour faire les études, mais après la vie n'a pas voulu que ce soit facile [...]. C'est vrai que tout ce qu'on vit de mauvais ici, ça nous endurecit, ça nous rend fort, mais je me dis plus jamais je ne veux revivre ça».

Accumulant plusieurs petits boulots dans le travail domestique et aidée par ses amis, Larissa s'autonomise financièrement. Deux ans après avoir quitté sa précédente école, elle décide de reprendre ses études. Elle s'inscrit en troisième année de licence en hôtellerie dans un autre établissement, bien plus conciliant que sa première école au niveau des délais de paiement des frais de scolarité.

Ne trouvant dans le secteur de l'hôtellerie que des stages non-rémunérés, elle poursuit ses activités de babysitter et d'aide-ménagère en plus de ses études. Elle ne peut alors pas bénéficier d'expériences professionnelles dans son domaine de compétences qu'elle aurait pu, par la suite, valoriser pour accéder à des emplois mieux rémunérés – ou du moins en adéquation avec ses études.

Larissa n'a pas pu régulariser son séjour en Tunisie en raison des pénalités de dépassement de séjour qui s'accumulent depuis 6 ans : elles s'élèvent à des milliers de dinars qui lui sont impossible de payer. Elle vit dans la peur de se faire arrêter par la police pour un contrôle d'identité et de se retrouver dans l'impossibilité de poursuivre son séjour et ses études à Tunis, alors même qu'elle n'est qu'à quelques mois de sa soutenance de mémoire de master et donc de l'obtention de son diplôme.

Larissa souhaite ensuite terminer ses études et retourner au Cameroun afin de retrouver sa famille qu'elle n'a pas vu depuis huit ans. *« Je suis fatiguée d'être ici, je suis fatiguée de vivre au jour le jour. C'est épuisant de se demander : qu'est-ce que je vais manger demain ? qu'est-ce que je vais faire ? [...], aussi 8 ans sans serrer son père c'est beaucoup »*. Cependant, Larissa est dans l'obligation de payer les pénalités de dépassement de séjour pour pouvoir quitter le territoire tunisien et rentrer dans son pays.

Larissa dépose une demande pour bénéficier du dispositif d'aide au retour volontaire de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui lui permettrait de rentrer au Cameroun sans devoir reverser la somme des pénalités accumulées. Elle reçoit une réponse positive. *« Après je me suis dit si je rentre là maintenant comment je vais faire pour ma soutenance ? [...] Quand tu rentres tu ne reviens pas. [...] Si je rentre c'est comme si j'avais perdu toutes ces années pour rien alors que je suis juste devant la porte »*.

Bien que les programmes de retour volontaire ne soient pas conditionnés à une promesse de non-retour en Tunisie, Larissa décide finalement de ne pas bénéficier du programme et de rester en Tunisie, par peur de ne pas pouvoir soutenir son mémoire et obtenir son diplôme, mais aussi de ne plus revoir ces amis tunisiens.¹¹ *« J'ai eu un pincement au cœur parce que je me suis dit que c'était une de mes chances, mais ça ne coïncide pas avec ce que je veux [...] Je n'ai pas envie d'être interdite d'un pays [...] parce que je laisse quand même des amis tunisiens »*.

Larissa a un sentiment d'appartenance à la Tunisie, malgré les épreuves complexes que le pays lui demande. *« Je préfère partager cette même joie avec tout le monde le jour de la remise des diplômes, et puis ça fait une fierté à mon père [...] Ça n'a pas été facile mais tu vas sentir que ta fille a pu se débrouiller seule. [...] Au final l'important c'est la fierté qu'il aura à la fin de se dire mon enfant a eu son Master 2. »*

Lors de l'entretien en 2018, Larissa a toujours à cœur de repartir au Cameroun dès l'obtention de son diplôme. Elle s'est mise à la recherche de nouvelles options et opportunités pour pouvoir quitter la Tunisie sans devoir payer les pénalités de séjour. Elle souhaite ouvrir son propre restaurant au Cameroun, qui proposerait des plats tunisiens et français revisités.

11. Cette peur s'explique par l'expérience vécue par certain.e.s migrant.e.s retourné.e.s dans leur pays d'origine et qui se sont vu refuser leur rentrée en Tunisie une fois qu'ils avaient décidé d'y revenir.



« Quand j'aurai fait des économies, moi-même j'ouvrirais mon propre local et là je pourrais mettre toute l'expérience que j'ai pu acquérir ici... Ça me ferait plaisir quand même d'avoir un petit truc à mon nom, de montrer voilà ça a pas été facile mais j'y suis arrivée. [...] D'un autre côté du coup je ne regrette pas d'être passée par là, parce que si j'étais pas passée par là je ne sais pas si je serais la personne que je suis devenue maintenant [...]. Et je parlais à ma mère une fois, je lui disais quand je vais rentrer y aura un grand déphasage entre la fille que tu as fait venir ici et celle qui est maintenant ».

B. Rebecca : mère et migrante

Alors que Rebecca vivait à Kinshasa avec sa sœur et sa mère, cette dernière disparaît subitement. Plusieurs mois plus tard, une femme se présentant comme une amie de sa mère les appelle : elle leur explique que leur mère a dû fuir le pays en raison des menaces qui pesaient sur elle, et qu'elle est aujourd'hui en sécurité en France. Elle a voulu garder ses deux filles dans l'ignorance afin de les protéger et ne peut entrer en contact avec elles pour le moment en raison des risques qui pourraient peser sur elles. Elle souhaite cependant les amener rapidement en lieu sûr, en l'occurrence en Tunisie.

Rebecca décide de dissimuler sa grossesse à sa mère pour ne pas l'inquiéter et accepte de partir tandis que sa sœur décline la proposition. Le projet est de bénéficier du visa court séjour de trois mois octroyés aux Congolais, puis de s'inscrire dans un établissement de formation professionnelle afin de pouvoir faire une demande de titre de séjour pour études. Rebecca dispose d'une attestation de formation en esthétique obtenue dans son pays qui lui permettait d'exercer son métier d'esthéticienne à Kinshasa. Elle pense ainsi qu'au moyen d'un diplôme professionnel en esthétique et coiffure obtenu en Tunisie, elle pourra à terme ouvrir son propre salon à Tunis.

Quelques semaines après la conversation téléphonique, Rebecca reçoit de l'argent pour faire un passeport, payer son billet d'avion pour Tunis et avoir un peu d'argent de poche. La somme nécessaire à son inscription dans une formation en esthétique et au paiement d'un loyer sur place a été envoyée à une connaissance basée à Tunis, qui doit payer ses frais d'inscription en avance. En arrivant à Tunis, elle est quasiment au terme de sa grossesse et décide de s'installer chez une de ses amies jusqu'à son accouchement.

Dès qu'elle est en état de sortir, Rebecca se rend au centre de formation afin de récupérer son attestation d'inscription et ainsi entamer les démarches liées à une demande de titre de séjour pour études. Elle apprend alors qu'elle n'a pas été inscrite, puisque seulement un quart des frais d'inscription ont été versés. La personne chargée de les payer a disparu en emportant avec elle la majeure partie de la somme qui lui avait été confiée. Se retrouvant sans ressources et responsable d'un nouveau-né dont elle doit s'occuper seule dans un pays qui lui est inconnu, elle est prise de panique et souhaite repartir en République démocratique du Congo. « Je suis venue ici, je ne

connais rien de cet endroit et la première fois d'avoir un bébé. Tu n'as personne pour t'aider, tu ne sais pas comment t'en sortir, comment porter le bébé, comment t'occuper de lui, comprendre ce qu'il veut. J'étais seule, je ne savais pas comment faire tout ça, personne n'était là ».

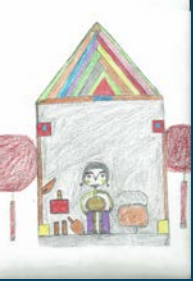
Rebecca fini par être convaincue de la nécessité de rester en Tunisie en discutant avec sa sœur, restée à Kinshasa, qui lui parle des intimidations dont elle est régulièrement la cible. Elle essaie de contacter sa mère afin de lui faire part de la fragilité de sa situation et lui demande un soutien financier. Elle ne parvient toujours qu'à discuter avec l'amie de sa mère, qui l'informe de l'état de santé très inquiétant de cette dernière. Rebecca comprend donc qu'elle ne devra compter que sur elle-même pour pouvoir survivre avec son enfant en Tunisie.

Des amies congolaises hébergent Rebecca dans leur appartement, en attendant qu'elle soit en mesure de participer au paiement du loyer. Elle se met alors à la recherche d'un emploi, moins de deux semaines après la naissance de son bébé et sans personne d'autre pour s'en occuper, à part quelques amies et voisines qui l'aident ponctuellement. Rebecca trouve un emploi rapidement en tant que serveuse dans un restaurant.

Son salaire de serveuse ne lui permet pas d'économiser les 900 dinars restants des frais d'inscription au centre de formation. Ne pouvant alors accéder au statut d'étudiante et ainsi obtenir un titre de long séjour, elle se retrouve en situation irrégulière trois mois après son arrivée. Par ailleurs, entre son état de détresse suite à son accouchement, sa faible maîtrise de la langue française et sa méconnaissance des formalités administratives tunisiennes et plus généralement des formalités liées aux naissances, Rebecca n'a pas pu inscrire son enfant dans le registre d'état civil dans les délais nécessaires.

Accumulant des emplois précaires, Rebecca se stabilise peu à peu financièrement. Elle se met à chercher un emploi dans son domaine de compétences et commence à travailler dans un salon d'esthétique. Cet emploi lui permet de s'épanouir davantage, même si elle perçoit un salaire inférieur à ce qu'elle réussissait à gagner en tant que serveuse. De plus, le cadre de travail plus réglementé et les horaires fixes dont elle bénéficie lui permettent de s'occuper d'avantage de son enfant. *« Je dois aussi faire du temps pour mon bébé [...] Tu arrives chez toi le soir fatiguée, tu trouves ton bébé en train de dormir. Je dois me réveiller à 6h ou 5h pour bien me préparer, pour me laver, et puis quand je termine pour moi, je prépare quelque chose à manger pour le bébé et je le fais manger, je le nettoie et c'est déjà le moment où je dois aller travailler ».*

Suite aux nombreuses menaces reçues, la sœur de Rebecca finit elle aussi par venir vivre à Tunis. Partageant le même appartement, elle s'occupe dorénavant de son neveu durant la journée et apporte à Rebecca un soutien émotionnel. Cette dernière décide de s'inscrire dans une formation en esthétique dans un autre centre moins onéreux. Sa faible maîtrise du français et sa méconnaissance des démarches administratives l'obligent à faire appel à un intermédiaire rencontré par le biais de ses connaissances. Elle lui confie la somme nécessaire à son inscription dans la formation choisie afin qu'il se charge des différentes démarches nécessaires au paiement



et à l'inscription. *« J'ai donné de l'argent à quelqu'un pour qu'il paie ma formation mais il est revenu avec de faux papiers. Il m'a donné un document, il m'a dit que c'était l'extrait d'inscription et que je peux maintenant aller passer les examens avec ce papier. Je suis partie à l'école pour passer les examens mais ils m'ont dit qu'ils ne me connaissent pas, que j'étais pas inscrite chez eux »*. Résignée, elle décide de se concentrer sur son travail et sur la régularisation de la situation administrative de son fils.

Rebecca a également dû faire face à une série de vols, dont un particulièrement violent : une nuit où elle rentrait chez elle, trois hommes la suivent. Faisant son possible pour les semer, ils parviennent tout de même à la rattraper. *« Ils ont commencé à me taper. Ils ont pris tout mon argent, tout ce qu'il y avait dans mon sac, heureusement que je ne marchais pas avec mon passeport, ils me l'auraient pris. Ils n'arrêtaient pas de me frapper, même quand ils ont pris le sac, j'étais par terre et ils me frappaient partout. Ils sont enfin partis et moi j'étais là, en train de pleurer, personne dans la rue n'est venu me voir, personne n'a bougé »*. Rebecca évoque le caractère raciste de ces agressions : *« C'est pas seulement en Tunisie, ça se passe partout, même chez nous. Mais pour les Tunisiens c'est grave, ils nous voient comme on est Noir comme si ils pouvaient tout nous faire, comme si on ne ressent pas nous aussi »*.

Malgré les escroqueries et agressions dont elle est victime, la jeune femme ne fait pas appel aux autorités en raison de l'irrégularité de son séjour sur le territoire tunisien. Ces problèmes financiers, administratifs et les menaces à son intégrité physique auxquels s'ajoutent l'impossibilité de demander de l'aide la rendent d'autant plus fragile psychologiquement. De plus, Rebecca ne peut rentrer en République démocratique du Congo en raison de l'insécurité qui pèse encore sur sa famille. Elle ne peut pas non plus aller en France car il est très difficile d'y accéder de manière régulière. Enfin, elle ne peut envisager de quitter la Tunisie en raison des pénalités de séjour irrégulier qui se sont accumulées.

Elle souhaite alors ouvrir son propre salon d'esthétique à Tunis, en utilisant dans un premier temps sa propre chambre. Cependant, elle ne dispose pas des fonds nécessaires pour acheter tous les appareils et produits nécessaires à la création d'une telle entreprise. Avec un salaire mensuel de 450 dinars, Rebecca parvient difficilement à couvrir tous ses besoins et ceux de son enfant, encore moins à pouvoir mettre un peu d'argent de côté. Pourtant, elle est déterminée à économiser jusqu'à pouvoir ouvrir son salon. *« Je vais faire plus d'effort et économiser. Dans ma chambre je peux acheter le miroir, parce que j'ai déjà le séchoir et des lisseurs, je peux chercher des chaises, je fais une belle décoration puis je fais une publication pour attirer les gens, là ça va être bien [...] Je veux être une esthéticienne célèbre et avoir de l'argent pour investir beaucoup après, et trouver des solutions pour les gens »*.

C. Awa : victime de la traite des êtres humains et porteuse des espoirs de sa famille

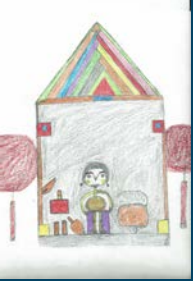
Awa, Ivoirienne de 30 ans au moment de l'étude, est venue en Tunisie dans le but de se rendre ensuite en Europe. Alors que la Tunisie ne devait constituer qu'une escale de son voyage, elle finira par y rester durant cinq années. Awa est arrivée dans le pays dans une situation économique déjà précaire et portait les espoirs de sa famille restée en Côte d'Ivoire d'améliorer leurs conditions de vie. Elle a dû faire face à des arnaques qui la rendront victime de la traite des êtres humains pendant un temps. Parvenant à s'extraire de situations dangereuses et précaires, elle s'est engagée dans l'accompagnement social des personnes migrantes résidant en Tunisie.

Après avoir eu son premier enfant et s'être fait soigner une tumeur au sein, Awa obtient en Côte d'Ivoire un diplôme d'aide-soignante. Elle commence à exercer son métier, lorsque la crise politico-militaire éclate et de nouveaux représentants prennent le contrôle du pays. Il est décidé que les personnes ayant obtenu des concours nationaux sous le mandat du président précédent doivent être renvoyées de leurs emplois, de peur qu'elles soient affiliées à l'ancien régime. Awa perd alors son poste et comprend qu'elle ne pourra plus exercer son métier en Côte d'Ivoire. Elle décide alors d'ouvrir un petit restaurant.

Malgré son activité, Awa et sa famille sont en difficulté. Son oncle, la personne qui prend les décisions importantes dans la famille, décide que les plus jeunes en âge de travailler devront se rendre en Angleterre afin de s'y installer et d'aider financièrement les autres membres de la famille restés au pays. La jeune femme est alors contrainte de quitter le pays en y laissant son jeune fils, qui vivra avec sa grand-mère. Elle part avec sa sœur et sa cousine.

La famille d'Awa parvient à réunir la somme nécessaire au paiement d'un passeur qui leur permettrait d'accéder aux rives européennes à partir de la Tunisie. Dès leur arrivée à l'aéroport de Tunis, les trois femmes sont accueillies par le passeur. Il les emmène chez lui, où elles doivent rester quelques jours le temps qu'il finalise les démarches liées à leur départ pour l'Angleterre. Deux semaines plus tard, l'homme cesse de rentrer chez lui. Il ne reviendra plus jamais.

Le propriétaire du logement dans lequel elles se trouvent les informe peu après qu'elles doivent quitter les lieux : la maison a été louée pour quelques semaines seulement et la période pour laquelle le loyer a été payé arrive à terme. Réalisant que l'homme qui s'était présenté comme un passeur s'était enfuit avec l'argent et n'avait jamais eu l'intention de les emmener en Angleterre, les trois femmes exposent leur situation au propriétaire et lui demandent de l'aide. Elles ont en poche 150 dinars chacune, mais n'ont aucune idée de ce à quoi cette somme correspond. Le propriétaire leur dit que cela ne leur permettra pas de vivre à Tunis, mais les informe de la forte demande d'aide-ménagères subsahariennes en Tunisie. Il leur propose de les mettre en contact avec des familles chez lesquelles elles pourront travailler et loger gracieusement dans un premier temps. Le salaire qu'elles percevront pourra alors leur permettre de trouver un nouveau moyen de se rendre en Angleterre. Les femmes acceptent, et le propriétaire leur trouve rapidement trois familles chez qui travailler. Awa reste à Tunis tandis que sa sœur et sa cousine sont emmenées à Sfax.



Dès son arrivée dans la villa où elle va travailler, son employeuse lui demande de lui remettre son passeport. Pensant à une formalité, Awa lui donne sans s'inquiéter. Une semaine plus tard, elle demande à le récupérer. Son employeuse l'informe qu'elle ne lui rendra pas, car elle a besoin d'une garantie qu'Awa ne pourra quitter le territoire comme elle en avait préalablement convenu avec le passeur, et qu'elle restera pour travailler.

Awa prend alors conscience de la situation dans laquelle elle est plongée et de l'ampleur du subterfuge dont elle, sa sœur et sa cousine ont été victimes : le propriétaire de la maison dans laquelle elle logeait après son arrivée en Tunisie est en réalité un intermédiaire entre des familles à la recherche de travailleuses domestiques et des femmes migrantes souhaitant travailler en Tunisie, et un complice du « passeur ». L'employeuse informe Awa qu'elle a remis 2 000 dinars à cet intermédiaire. En contrepartie de cette somme, il lui a assuré qu'une femme travaillera chez elle gratuitement durant toute la période nécessaire au remboursement des frais avancés. Awa comprend que l'enchaînement des événements depuis son arrivée en Tunisie était prévu et fait partie d'un vaste réseau de recrutement de travailleuses domestiques. Elle comprend également qu'elle est prise au piège dans ce foyer au sein duquel elle devra travailler sans salaire durant toute la période nécessaire au remboursement de la somme que son employeuse a versée à l'intermédiaire.

Awa tente alors de trouver de l'aide et, surtout, d'entrer en contact avec sa sœur et sa cousine. Elle parvient à contacter sa sœur qui vit une situation similaire. Elle s'est fait confisquer son téléphone à son arrivée et a dû utiliser le téléphone de la maison, profitant de l'absence de ses employeurs, pour appeler Awa. Leur cousine vit également le même scénario. Awa, qui semble avoir plus de liberté que sa cousine et sa sœur auprès de ses employeurs, se charge d'appeler son oncle pour organiser leur départ. Ce dernier la prévient qu'elles ne pourront pas se permettre de rentrer en Côte d'Ivoire en raison de la situation politique. Il leur envoie néanmoins assez d'argent pour que les trois femmes puissent louer un appartement à Tunis pendant quelques mois et se sortir de cette situation.

Elles décident alors de quitter leurs employeurs respectifs. La sœur d'Awa s'enfuit en laissant son passeport derrière elle, ne pouvant plus supporter les mauvais traitements qu'elle subit. Sa cousine parvient à récupérer le sien, connaissant l'endroit où ses employeurs le dissimulaient, et profite du moment où elle sort les poubelles, le seul où elle est autorisée à quitter la maison, pour s'enfuir. Les deux femmes se rejoignent et retournent à Tunis.

Awa refuse pour sa part de quitter son lieu de travail sans son passeport. Elle comprend que la famille pour laquelle elle travaille est influente dans le pays et a peur que ses employeurs soient en position de force pour lui nuire si elle venait à les mécontenter ou s'opposer à eux. Refusant de prendre un tel risque, Awa décide de rester. D'autre part, elle sait que la somme envoyée par sa famille n'est qu'une solution de court terme et qu'elle aura dans tous les cas besoin de travailler. Même si les conditions dans lesquelles elle vit sont contraignantes, elle estime qu'elle est globalement traitée avec égard et ne souhaite pas prendre le risque de se retrouver par la suite employée par une autre famille qui pourrait la traiter de manière plus rude, voire humiliante, comme ce que sa sœur et sa cousine ont pu vivre. Les employeurs d'Awa vont, de plus, bientôt

commencer à la rémunérer. Son salaire lui permettra ainsi de se stabiliser et de chercher des solutions pour la suite de son projet migratoire.

Les mois passent et la relation qu'Awa entretient avec ses employeurs est globalement bonne. Quatre mois après son arrivée, ils la préviennent que sa période de « remboursement » touche à sa fin et qu'elle recevra désormais un salaire pour son travail. Ne craignant plus qu'elle ne s'enfuit, ils lui accordent un jour de repos hebdomadaire durant lequel elle est autorisée à sortir de la maison. Awa en profite pour rendre visite à sa sœur et sa cousine, dans l'appartement qu'elles louent en colocation avec d'autres Subsahariens grâce à l'argent envoyé par leur famille.

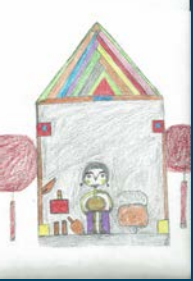
Les trois femmes apprennent l'existence du système de pénalités de séjour irrégulier. Elles ont déjà commencé à accumuler ces pénalités, puisqu'elles sont entrées sur le territoire plus de trois mois plus tôt. Un Tunisien rencontré en Côte d'Ivoire leur propose de les aider à régulariser leur situation en sortant du territoire par la Libye sans avoir à payer de pénalités. Elles pourront ensuite revenir en Tunisie de manière régulière et renouveler les trois mois de séjour autorisés, avant de s'inscrire dans un établissement de formation et prétendre alors à un titre de long séjour.

Pour cela, Awa a besoin de son passeport, qu'elle réclame auprès de ses employeurs après leur avoir expliqué sa situation. Ils le lui rendent mais lui somment de quitter la maison dès le lendemain matin. Awa s'exécute. Elle aura travaillé dans cet endroit pendant plus de cinq mois sans avoir perçu la moindre rétribution.

Épuisée par ces mois d'exploitation, Awa décide finalement de ne pas sortir du territoire mais de prolonger son séjour en Tunisie en trouvant un emploi rémunéré. Elle s'installe chez une de ses amies ivoiriennes et remet l'intégralité de l'argent qui lui reste, soit 70 dinars, à un autre contact afin qu'il lui cherche un emploi. Awa devient alors aide-ménagère dans une salle de sport, puis également travailleuse domestique au sein d'une famille. Elle espère pouvoir économiser et rentrer à terme en Côte d'Ivoire pour y ouvrir son entreprise. Leur quotidien à Tunis étant difficile à supporter, la sœur d'Awa décide de tenter un départ vers l'Europe et sa cousine est retournée en Côte d'Ivoire.

Étant toujours en situation de séjour irrégulier, les pénalités d'Awa augmentent de semaine en semaine. Elle envisage un retour dans son pays d'origine lorsqu'une tumeur au sein, soignée des années auparavant, se déclare de nouveau. Appuyée par Médecins du monde, Awa doit tout de même déboursier la quasi-totalité de ses économies pour ses soins, rendant son retour en Côte d'Ivoire impossible : elle aura besoin d'argent afin d'y fonder son entreprise, car elle sait qu'elle ne pourra pas y trouver un poste d'employée. Son état de santé ne lui permettant plus d'accumuler deux emplois, Awa abandonne son poste à la salle de sport.

Elle aurait aimé pouvoir exercer un métier en adéquation avec sa formation d'aide-soignante par le biais d'une équivalence, mais *« quand on est dans la situation d'irrégularité c'est un cercle vicieux. C'est très difficile de s'en sortir parce que quand on sait que pour se mettre en règle, il faut payer ses pénalités qui sont déjà très élevées et qu'on ne peut pas avoir d'un coup, donc on reste dans l'irrégularité et les pénalités augmentent. On peut pas en sortir »*.



Awa se rend compte, par le biais d'une connaissance qui lui présente une personne faisant partie d'un réseau de passeurs vers l'Europe, que le prix de la traversée est égal à celui des pénalités accumulées en Tunisie. Elle décide, avec l'appui de sa famille, de se risquer à cette traversée. Elle remet au passeur la somme demandée, mais ce dernier disparaît en emportant avec lui l'intégralité de l'argent.

Suite à ce nouvel abus dont elle est victime Awa se résigne à rester en Tunisie : « ma vie n'est pas en Europe, je suis en Tunisie et il va falloir que j'essaie de vivre. Que je sois en Côte d'Ivoire ou que je sois en Tunisie, en fait c'est la même vie que je vais vivre donc, misère est la misère, la vie est la vie, je vais continuer de vivre ce que je vis en Tunisie, et ce que Dieu voudra bien, va se passer ».

Multipliant les emplois ponctuels de travailleuse domestique dans des familles, Awa parvient à mettre de l'argent de côté. Elle commence à profiter de sa vie à Tunis et à développer son réseau de connaissances. Elle envoie régulièrement des affaires, telles que des habits ou des fournitures scolaires, à son fils resté en Côte d'Ivoire, qu'elle n'a pu revoir depuis son arrivée en Tunisie.

Le transfert de biens vers le pays d'origine

Les migrants en situation irrégulière ne peuvent ouvrir un compte en banque. Il leur est donc impossible d'envoyer de l'argent à leurs familles, restées dans leur pays d'origine. Pour les aider matériellement, ils peuvent alors leur envoyer des biens par le biais de connaissances se rendant au pays.

Awa s'investit également dans le milieu associatif. Elle décide de mettre à profit son expérience et d'accompagner les femmes migrantes récemment arrivées en Tunisie. « *Quand ça fait mal on s'assoit généralement pour pleurer, mais moi je n'aime pas pleurer, je n'aime pas rester figée sur ce qui me fait mal, au contraire, j'aime prendre ce qui me fait mal pour me lever. C'est comme ça que je voyais beaucoup de filles qui venaient ici et qui vivaient des histoires similaires aux miennes mais elles n'arrivaient pas à s'en sortir, alors j'ai décidé de commencer à les conseiller. [...] Ça m'a personnellement aidé à me construire, à surpasser, surmonter ce que j'ai vécu, à savoir que je suis une bonne personne dont on a besoin* ».

A Tunis depuis cinq ans, Awa ne conçoit plus vraiment sa vie ailleurs. Elle voudrait tout de même pouvoir rendre visite à sa famille. « *J'ai bien envie de voir l'enfant que j'ai laissé en Côte d'Ivoire parce qu'il me manque énormément, parce que c'est une partie de moi qui est restée là-bas. Il y a encore ma mère qui est là, mes autres frères aussi* ».

Awa ne travaille plus comme travailleuse domestique mais se consacre essentiellement à son travail d'accompagnatrice sociale et de bénévole auprès d'une structure œuvrant à la sensibilisation et à l'amélioration de l'accès à la santé sexuelle et reproductive. Elle a pour projet d'ouvrir un salon de coiffure, qui permettrait à des jeunes femmes subsahariennes en situation de précarité d'y travailler afin de s'autonomiser financièrement. La situation d'irrégularité dans laquelle elle est plongée continue pourtant d'être un frein pour le développement de ses projets personnels et professionnels : « *Je suis dans l'irrégularité, donc je suis obligée de prendre quelqu'un qui a un*

papier pour pouvoir essayer de faire ce salon. En Tunisie, il y a beaucoup de choses comme ça qui font que nous on a que des rêves et on espère un jour pouvoir les réaliser. [...] Cette histoire de pénalités c'est ça la difficulté du migrant en Tunisie. J'arrive à me nourrir, j'arrive toute seule à me déplacer, j'arrive à être bénévole, mais quand se termine la journée et qu'on est face à soi-même, on se sent en prison. [...] C'est comme quelqu'un qu'on met en cage, on te donne un espace que tu peux utiliser comme tu veux mais tu n'as pas le droit de sortir, en fait c'est la frustration dans laquelle je vis quotidiennement. Quand tu es dans ma situation, si tu dois passer un barrage de contrôle de policiers, tu es la personne la plus mal à l'aise du monde, sur le coup tu pries tous les dieux de ne pas être interpellée, et quand ces policiers ont le regard sur toi... c'est quelque chose qui ne s'explique pas, ça se vit ».

D. Hanine : cheffe de famille et demandeuse d'asile

Hanine, 55 ans, vit en Tunisie avec sa famille depuis six ans au moment de l'étude. Avant son arrivée, cette Syrienne originaire d'Alep habitait au Liban depuis quelques années. En raison du contexte social et politique, elle a décidé de se rendre en Tunisie avec son mari âgé de 76 ans et leurs six enfants. Pensant pouvoir y mener une vie paisible, Hanine a dû faire face à des difficultés économiques et administratives que sa détermination lui a permis de surpasser.

Suite au déclenchement de la guerre en Syrie, Hanine et sa famille, qui habitaient au Liban, ont décidé de quitter la région : « c'est là où les difficultés ont réellement commencé. Dans les pays voisins, plus personne ne respectait le citoyen syrien. On ne pouvait plus y vivre ».¹²

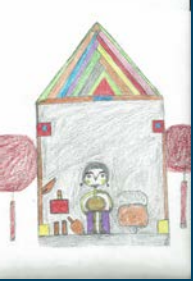
Ils décident de s'installer en Tunisie, pays arabophone et aux traditions similaires. Hanine trouve une maison à Tunis pour sa famille, mais entre rapidement en situation d'irrégularité de séjour du fait de sa méconnaissance des procédures administratives relatives à la demande de protection internationale. Hanine et sa famille parviennent tout de même à trouver des solutions pour s'assurer une vie décente.

Cependant, la Tunisie décide de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie, et les citoyens syriens en Tunisie ne peuvent ainsi plus accéder à leur ambassade et bénéficier des services administratifs. En effet, la représentation diplomatique syrienne la plus proche se situe en Algérie. Hanine, n'ayant pas de carte de séjour en Tunisie, ne peut s'y rendre et revenir sur le territoire de manière régulière.

2012 : rupture des relations diplomatiques avec la Syrie

En février 2012, la Tunisie décide de rompre ses relations diplomatiques avec la Syrie. Cette décision a placé les citoyens syriens qui souhaitaient fuir leur pays dans l'impossibilité d'entrer sur le territoire tunisien de manière régulière puisqu'il leur était extrêmement difficile d'obtenir un visa. Pour les Syriens déjà installés en Tunisie, il est devenu impossible d'entamer toute démarche administrative, puisqu'ils n'avaient plus de représentation diplomatique à laquelle se référer.

12. L'ensemble des citations de ce portrait ont été traduites de l'arabe



Une association est alors créée afin de faciliter les démarches administratives des citoyens syriens, qui peuvent envoyer et recevoir, par procuration, des documents à l'ambassade syrienne en Algérie. Tous les documents officiels des Syriens transitent donc par cette plateforme. La création de cette structure rassure Hanine, que l'impossibilité de sécuriser le statut administratif de sa famille rendait très anxieuse.

Cependant, les coûts des prestations proposées par cette association ne cessent d'augmenter, s'ajoutant aux difficultés financières d'Hanine et sa famille : *« Un jour j'attendais de recevoir un document de l'ambassade en Algérie, je vois que le montant pour la prestation est de 1 000 dinars. 1 000 dinars, pour un seul document. Mais nous, les Syriens qui vivons en Tunisie, on est complètement étouffés par les dépenses, on ne fait pas partie des familles qui ont à la base beaucoup d'argent et ça devient de pire en pire. Si pour chaque document que je dois faire, je dois payer 1 000 dinars, comment je survis ? Pour chaque renouvellement de passeport, pour chaque naissance, je dois trouver 1 000 dinars ? Et en plus, les pénalités de séjour en Tunisie qui n'arrêtent pas de s'accumuler depuis que nous sommes ici... ».*

Hanine décide alors que tous les membres de la famille en âge de travailler devront trouver un emploi à Tunis. Tous n'y parviennent pas, ou deviennent serveur ou cuisinier, percevant alors des salaires relativement faibles. Hanine ouvre une entreprise de traiteur. Elle parvient à se procurer les produits syriens dont elle a besoin à moindre coût, en se familiarisant avec les réseaux de distribution et les stratégies des restaurants syriens où travaillent ses fils, permettant de faire perdurer son projet. *« J'ai découvert en vivant en Tunisie à quel point je pouvais être féroce face aux problèmes. On n'avait pas l'habitude de devoir faire face à tous ces problèmes d'administration et surtout économiques. On nous a pris notre terre, on s'est retrouvé avec des groupes armés, El Assad, tout ce qui est arrivé, mais on est là et il faut qu'on protège notre vie et nos moyens de survie ».*

La clientèle d'Hanine est principalement constituée des migrants syriens à Tunis. Elle leur livre des plats syriens ou leur permet de venir s'installer manger dans une partie de sa maison qu'elle a transformé en restaurant de fortune. *« C'est convivial pour tout le monde, déjà pour moi et ma famille à la maison, mais aussi pour les familles qui viennent manger chez nous, c'est une bonne sortie pour eux et on essaie de les accueillir de notre mieux. Et d'un autre côté, c'est une petite rentrée d'argent pour moi, qui me permet de vivre et de faire vivre ma famille grâce à mon travail ».*

Elle travaille également avec trois restaurants syriens établis dans la ville qui lui passent régulièrement commande. Hanine a réussi à s'assurer une base solide de clients réguliers, grâce à la notoriété qu'elle s'est faite parmi la population syrienne. Son activité ne peut néanmoins pas être déclarée : *« Au niveau légal qu'est-ce que je peux faire ? Je suis obligée de travailler au noir, je n'ai pas le droit d'ouvrir mon projet de toute façon. La cuisine est propre, je ne m'inquiète pas là-dessus. Je ne vends que ce que je me sers moi-même, ce que je sers à mes enfants. Plusieurs personnes sont déjà venues voir la qualité de ma cuisine, l'état de ma maison : il n'y a rien à redire ».*

En Syrie, Hanine n'exerçait pas d'activité professionnelle. Mère au foyer, elle profitait du fait que ses enfants soient grands pour étudier et suivre diverses formations, de la cuisine à la mécanique des voitures et des avions. Elle raconte qu'elle était constamment entourée de livres et qu'elle passait son temps libre à lire et apprendre. Depuis qu'elle est en Tunisie, entre la gestion des urgences administratives, son travail et son rôle de cheffe de famille, elle a dû abandonner ses loisirs.

Hanine partage aujourd'hui son logement avec son mari, ses deux fils et leurs familles respectives. *« Je suis devenue la présidente de la république de ma maison. Mais c'est vraiment compliqué de faire vivre tout ce monde ensemble. J'ai mis en place un budget des dépenses communes, un planning des tâches à faire par chacun. Nous sommes trois à travailler au sein de cette maison donc avec mon planning, je fais en sorte que toutes les rentrées d'argent soient bien distribuées entre tous et qu'on réussisse à payer ce qu'il nous faut. Mais je dois être rigide avec eux, parce que je tiens une famille entière ».*

Après des années passées en Tunisie, Hanine décide de déposer une demande d'asile auprès du Haut-Commissariat des nations unies pour les réfugiés (HCR). Elle obtient alors un statut de demandeuse d'asile qui lui permet de résider en Tunisie de manière « semi-régulière ». En effet, en l'absence d'une loi nationale tunisienne régissant le droit d'asile, les demandeurs d'asile et les réfugiés en Tunisie ne disposent pas d'un titre de séjour spécifique qui leur permettrait d'accéder à l'emploi ou d'ouvrir un compte bancaire. *« Sans un statut de résident, nous ne pouvons presque rien faire. [...] Je me sens un peu enchaînée ici, en tout cas certainement pas comme un être humain libre ».*

L'absence d'un cadre national régissant l'asile

Malgré son adhésion à la Convention de Genève, la Tunisie n'a pas établi de cadre national régissant l'asile et le statut des réfugiés et demandeurs d'asile sur son territoire.

Ce vide juridique plonge les réfugiés et demandeurs d'asile dans une situation de vulnérabilité. Ils n'ont en effet pas la possibilité d'obtenir un titre de séjour, et ne disposent que d'un document du HCR, souvent méconnu des forces de l'ordre. Ils ne sont ainsi pas autorisés à travailler et accumulent des pénalités de séjour irrégulier sur le territoire.

Selon le principe de non-refoulement inscrit dans la Convention de Genève, l'expulsion ou le renvoi d'une personne vers un pays dans lequel elle risquerait d'être exposée à de la torture, des traitements inhumains ou dégradants, et /ou où sa vie ou sa liberté seraient menacées est interdit. La Tunisie doit permettre aux demandeurs d'asile de demeurer sur son territoire le temps du traitement de leur demande. Leur présence étant tolérée mais pas régie par un cadre législatif dédié, les réfugiés et demandeurs d'asile ne peuvent séjourner en Tunisie tout en jouissant des droits et libertés fondamentaux.



Malgré les difficultés auxquelles elle doit faire face au quotidien, Hanine souhaite rester en Tunisie, du moins tant que la situation ne lui permet pas de retourner en Syrie. Elle se sent intégrée en Tunisie, de même que ses enfants. Ce sont les difficultés économiques et la situation d'impasse administrative, dans lesquelles elle sent qu'elle s'enlise de plus en plus, qui rendent son quotidien difficile. Par exemple, plusieurs membres de sa famille voient leurs passeports arriver à expiration sans pouvoir les renouveler. *« Les Tunisiens ont une bonté surprenante, le seul problème vient des difficultés économiques. Tu vois l'état dans lequel je vis ? En tant que gouvernement, comment tu peux me laisser venir dans ton pays mais m'empêcher de faire tout ce que je peux pour protéger et faire survivre ma famille ? ».*

E. Khadidja : du désir de découverte à l'exploitation

Khadidja est une jeune béninoise de 27 ans au moment de l'étude, diplômée en banque et finance. Elle était à la tête de son propre commerce au Bénin, avant de se rendre à Tunis en octobre 2017. Dès son arrivée et durant plusieurs mois, elle s'est retrouvée victime de la traite des êtres humains. Une fois sortie de cette situation et devant faire face à une situation d'extrême précarité, elle a décidé de rester en Tunisie.

Khadidja a toujours souhaité quitter le Bénin pour partir vivre à l'étranger. Sa rencontre avec Hedi sur un forum de discussion en ligne lui semble alors être une opportunité à saisir. Après que cet homme lui propose de la faire venir en Tunisie afin de discuter de la possibilité d'investir au Bénin, elle accepte. Il se charge d'effectuer les démarches nécessaires à sa venue. *« Les choses se sont passées tellement rapidement que, moi-même, je n'ai pas compris ce qui se passait. Je ne prenais pas ça au sérieux au début. Je me suis dit on verra s'il est en train de blaguer, mais quand j'ai vu le visa et le billet d'avion, là j'ai compris que c'était vraiment sérieux. Et après, tout s'est vraiment enchaîné vite. Je n'ai pas compris, je n'ai pas eu le temps de faire des recherches sur la Tunisie ou d'essayer d'avoir des renseignements. Donc quand j'ai vu le billet, j'ai décidé de tenter ma chance ».*

Lorsqu'elle arrive à l'aéroport, elle est accueillie par Hedi. Il lui explique qu'elle travaillera chez lui en tant qu'aide-ménagère. Khadidja accepte, même si cela ne correspond en rien à la nature de la collaboration à propos de laquelle ils avaient discuté.

Elle souhaite en effet rester en Tunisie pour au moins quelques mois, afin de ne pas rentrer au Bénin sans avoir tenté de profiter de cette expérience. D'autre part, c'est Hedi qui est en charge depuis le début d'effectuer les démarches liées à l'obtention de son visa de court séjour, qu'elle doit renouveler toutes les semaines.¹³ En raison de sa méconnaissance des démarches administratives, elle fait le choix de rester auprès d'Hedi afin qu'il s'occupe de ces tâches-là.

13. Les ressortissants béninois bénéficient depuis décembre 2017 de l'exemption de visa d'entrée en Tunisie. Ils peuvent ainsi séjourner pendant trois mois sur le territoire. Auparavant, il fallait obtenir un visa, généralement d'une durée de validité de 7 ou 15 jours

Il l’emmène dans une maison à Menzel Temime, dans le gouvernorat de Nabeul. Le logement est insalubre et paraît inhabité depuis longtemps. Khadidja fait part de son malaise à Hedi, qui l’informe qu’il s’agit là de sa seule option, puisque la location d’un appartement à Tunis est au-dessus de ses moyens. Elle reste enfermée durant deux mois : interdite de sortie, même pour étendre du linge, Khadidja effectue quotidiennement des tâches ménagères sans percevoir de salaire. Insistant auprès d’Hedi pour pouvoir sortir, il l’autorise à l’accompagner faire les courses, mais elle doit en réalité l’attendre dans sa voiture. *« Quand je lui ai dit que je voulais louer ailleurs, il a refusé. Il m’a dit que si je décidais de louer ailleurs, on mettrait fin au contrat. Et vu que c’est lui qui faisait mes papiers pour que je sois quand même en règle... parce que j’avais déjà dépassé la période de mon visa. Il a dit qu’il allait essayer de s’arranger pour que les choses se passent bien dorénavant mais avec le temps, ça a empiré. Il faisait certaines choses que je n’appréciais pas du tout. Je ne pouvais pas rester avec lui, il fallait que je quitte la maison parce que je ne me sentais vraiment pas en sécurité. »*

Khadidja est en effet la cible d’agressions physiques et sexuelles de la part d’Hedi, desquelles elle parvient à se défendre. *« J’avais des courbatures tout le temps. On se bagarrait même si je n’aime pas me bagarrer [...] C’était un psychopathe et Dieu merci je n’ai pas subi pire. Je me dis que ça aurait été pire si je n’avais pas été forte tête. Si je ne lui avais pas tenu tête et qu’il s’était vu en face d’une fille qui cédait à ses envies sans discuter, je me dis que ça aurait été beaucoup plus grave »*. Elle tente à plusieurs reprises de s’échapper, mais Hedi ne la laisse jamais sans surveillance.

Le frère de Khadidja lui avait donné, avant son départ, le contact d’une connaissance vivant à Tunis. Elle ne parvient pas à la contacter, Hedi ne lui laissant aucun moment de répit. Elle décide alors de lui en parler en lui demandant l’autorisation de faire la connaissance de cette personne. Elle lui explique qu’elle est de plus en plus fragile psychologiquement en raison de son isolement. Hedi finit par accepter qu’elle lui rende visite le temps d’une nuit seulement. Khadidja en profite pour collecter quelques affaires et s’enfuir.

Elle se rend à Tunis et est accueillie par la connaissance de son frère pour la nuit. Dès le lendemain, elle se présente à Terre d’Asile Tunisie, qui la met notamment en relation avec une femme migrante qui cherche une colocataire. Khadidja emménage alors dans un appartement déjà bien rempli, où elle partage sa chambre avec une autre femme. Elle porte plainte contre Hedi, mais abandonne rapidement : elle supporte difficilement la procédure qui l’oblige à raconter les faits à plusieurs reprises, et donc à revivre constamment cet épisode traumatisant dont elle essaie de se défaire. Elle décide de se concentrer sur son installation à Tunis afin de laisser l’épisode Hedi derrière elle le plus vite possible.

Alors qu’elle pensait rester en Tunisie pour trois mois uniquement, Khadidja souhaite prolonger son séjour. Elle veut y gagner un peu d’argent et d’expérience afin de ne pas retourner au Bénin en ayant dépensé toutes ses économies et avec la période passée avec Hedi comme seul souvenir. Elle s’inscrit dans une école d’enseignement supérieur où elle intègre, en cours d’année, une licence en informatique et gestion. Grâce à son attestation d’inscription dans cet établissement,



elle peut prétendre à un titre de séjour, qu'elle demande et obtient. Ce dernier ne lui permet cependant pas de travailler légalement, alors qu'elle souhaite s'autonomiser financièrement et être mesurée de se payer la location d'un studio ou d'une chambre non-partagée. Elle se met alors à la recherche d'un emploi non déclaré.

Khadija est victime d'une tentative de vol dans le métro. Elle parvient à se défendre, mais est surprise qu'aucune des personnes présentes n'ait réagi. *« Ça m'a totalement traumatisée. Quand je marche, je suis sur le qui-vive parce que quelqu'un peut sortir de nulle part, m'attaquer, et personne n'allait bouger. Maintenant ça va mieux, je suis un peu sereine. On a la communauté africaine des Noirs ici, on se voit, on se parle, on discute [...], vraiment c'est mieux de connaître des gens surtout quand tu es en difficulté. Ça rassure un peu, parce qu'avant, quand j'étais avec le monsieur [Hedi], je ne connaissais personne et il ne me laissait pas rencontrer d'autres personnes noires comme moi. Je ne savais même pas qu'il y avait une communauté ici. J'étais un peu recluse et je pense qu'il profitait de ça, de mon ignorance, en fait ».*

Au départ très isolée, la jeune femme compte à présent sur le soutien de ses connaissances parmi la communauté subsaharienne de Tunis. Elle entretient des relations cordiales avec ses camarades de classes mais se sent toujours extérieure à la société tunisienne.

Khadija informe sa mère de sa décision de prolonger son séjour. Elle ne mentionne cependant pas la réalité de ce qu'elle a pu vivre. *« Je ne veux pas qu'elle s'inquiète, parce que déjà quand je voulais venir elle n'était pas d'accord. Mais moi j'ai envie de découvrir autre chose, voir autre chose, je me disais quand même ça c'est une opportunité de voir autre chose, au lieu de rester dans un pays comme ça toute sa vie. [...] mais je prends mes propres décisions parce que je suis indépendante. Si tu fais les choses et que ça ne se passe pas bien, quand même tu auras essayé, parce que tu es responsable. Tout ce qui découle de ta décision, tu dois le supporter ».* Khadija ne se confie réellement qu'à son frère qui, lui aussi vivant à l'étranger, peut comprendre les difficultés qu'elle rencontre. Ils parviennent à s'apporter mutuellement un soutien psychologique, et leur relation s'est renforcée depuis qu'ils partagent l'expérience de la migration.

Malgré la situation d'exploitation dans laquelle elle a été plongée et les difficultés auxquelles elle doit faire face, Khadija dit ne pas regretter sa décision de venir en Tunisie. Elle estime que cette expérience a été riche d'enseignements, puisque sa motivation de départ était de découvrir un environnement différent du sien. Elle ne souhaite pas s'installer à long terme en Tunisie et ne recommanderait pas le pays à quiconque souhaitant y migrer, mais elle est satisfaite d'avoir appris à connaître ce pays. *« Je pense que si j'ai l'opportunité de partir dans un autre pays, je serais prête à partir. Déjà j'aime les voyages et j'ai toujours rêvé de quitter le Bénin pour visiter le monde en général donc, même si mon souvenir ici a été un peu horrible, aller voir ce qui se passe dans un autre pays, c'est une très bonne chose. Donc si j'ai l'opportunité de partir dans un autre pays, j'irais, ça c'est sûr. Mais si je n'ai pas cette opportunité, je retourne chez moi et puis je me marie, j'ai des enfants, c'est tout, il n'y a rien de perdu. [...] Je retournerai peut-être dans mon commerce parce que travailler pour quelqu'un, ce n'est pas ce que je veux ».*

CONCLUSION

Parmi les femmes rencontrées au cours de cette étude, nombreuses sont celles qui vivent dans le Grand Tunis dans des conditions très précaires et qui ont vécu des moments particulièrement durs, tels que des violences. Cela est d'autant plus le cas lorsqu'elles se trouvaient dans des situations vulnérables antérieurement à leur migration. Leur précarité est institutionnalisée et, si des réponses adéquates peuvent émerger des organisations de la société civile ou de certaines structures, notamment médicales, par le développement de pratiques et de projets adaptés, des réformes doivent être opérées au niveau de l'Etat.

L'expérience migratoire de ces femmes ne peut cependant se lire uniquement par le prisme de la vulnérabilité. Nombre d'entre elles en tirent des conclusions positives et parviennent à se projeter en Tunisie. Leur résilience est en effet à souligner.

Il est aujourd'hui nécessaire de travailler au développement de conditions d'accueil pour les femmes migrantes qui leur permettrait de s'autonomiser, notamment au moyen de l'accès à un travail décent et à un séjour régulier, et d'accéder véritablement à leurs droits. Cette autonomisation leur permettra d'être moins vulnérables aux violences, aux arnaques et à la précarité, tout en leur donnant toutes les chances de s'intégrer au sein de la société tunisienne.

BIBLIOGRAPHIE

ALLAH, H. H., « L'approche genre dans les politiques migratoires des pays africains cas du Maroc », Centre National de Documentation (ABHAT), Haut-commissariat au Plan du Royaume du Maroc, 2012.

AZOULAY M. et QUIMINAL C. « Reconstruction des rapports de genre en situation migratoire (Femmes « réveillées », hommes menacés en milieu soninké) », *Villes-Écoles-Intégration Enjeux*, 128, 2002, p. 87-102.

BOUBAKRI H., « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue européenne des migrations internationales* 2015/3 (vol. 31) p. 17-39.

BOUBAKRI H., « Femmes et migrations en Tunisie », série CARIM-AS 2011/17, Robert Schuman Centre for Advances Studies, San Domenico di Fiesole (FI) : Institut universitaire européen, 2011.

BOURDIEU P., *La domination masculine*, Seuil, 1998.

Caritas Internationalis, *Le visage féminin de la migration*, 2010.

CAROLA M., « Se raconter en situation de marginalisation : genre et langage dans des récits de migration d'employées de maison péruviennes », *Langage et société*, 2015/2 (n° 152), p. 57-73.

CASTLES, S., MILLER M. J., *The Age of Migration: International Population Movements in the Modern World*, London, Palgrave Macmillan, 1998.

CATARINO C. et MOROKVASIC M., « Femmes, genre, migration et mobilités », *Revue européenne des migrations internationales* vol. 21 - n°1 | 2005.

CATARINO C., « Politiques migratoires et politiques d'emploi : la flexibilité sexuée en Europe », *Cahiers du Genre* 2011/2 (n° 51), p. 93-112.

CLAVÉ-MERCIER A., RIGONI I. « Enquêter sur les migrations : une approche qualitative », *Migrations Société* 2017/1 (N° 167), p. 13-28.

CODELUPPI Z., « La migration féminine à l'épreuve du genre : progression ou régression de la condition féminine ? », *Le Globe, Revue genevoise de géographie* 2013/tome 153, p. 115-128.

DUMITRU S., « Qu'est-ce que le nationalisme méthodologique ? » *Essai de typologie, Raisons politiques*, 2014/2 N° 54, p. 9-22.

FALQUET J., « Hommes en armes et femmes « de service » : tendances néolibérales dans l'évolution de la division sexuelle et internationale du travail », *Cahiers du Genre* 2006/1 (n° 40), p. 15-37.

GRIECO E., BOYD M., « Women and migration: incorporating gender into international migration theory », Florida State University, College of social sciences, Center for the study of population, 1998.

HERSENT M., ZAIDMAN C. (éd.) Genre, travail et migrations en Europe, Cahiers du Cedref (Série Colloques et travaux), Décembre 2003.

HONDAGNEU-SOTELO P. "Feminism and Migration Scholarship," THE ANNALS of the American Academy of Political and Social Science, special issue on "The Social Sciences: A Feminist View," guest editor, Christine Williams, vol. 571, 2000, p. 107-120.

HONDAGNEU-SOTELO P. and MESSNER M. A. "Gender Displays and Men's Power: The 'New Man' and the Mexican Immigrant Man." In Harry Brod and Michael Kaufman, eds., Theorizing Masculinities. Sage Publications, 1994.

Institut National de la Statistique Tunisie, Rapport National Genre Tunisie 2015, 2016

Institut National de La Statistique Tunisie, Recensement général de la population et de l'habitat 2014, 2017

LAACHER S., « Les femmes migrantes dans l'enfer du voyage interdit », Les Temps Modernes 2012/2 (n° 668), p. 183-201.

LEMERCIER É., « Travail et femmes migrantes : invisibilisation des qualifications, utilité sociale et parcours d'émancipation », Nouvelles Questions Féministes 2008/2 (Vol. 27), p. 12-24.

MIRANDA A. et al., « Les mobilisations des migrantes : un processus d'émancipation invisible? Introduction », Cahiers du Genre 2011/2 (n° 51), p. 5-24.

MOROKVASIC M., « L'(in)visibilité continue », Cahiers du Genre 2011/2 (n° 51), p. 25-47.

MOROVASIC, M., « Femmes et genre dans l'étude des migrations : un regard rétrospectif », Les cahiers du CEDREF 2008/1 (n°16), p. 33-56.

MOZERE L., « Des domestiques philippines à Paris : un marché mondial de la domesticité ? ». In: Tiers-Monde, tome 43, n°170, 2002. Femmes en domesticité. Les domestiques du Sud, au Nord et au Sud. p. 373-396

Observatoire de l'asile et des réfugiés, « Le droit d'asile au féminin. Cadre législatif et pratiques », Les cahiers du social n°32, 2011.

OSO-CASAS L. « Femmes actrices des mouvements migratoires », 2007, <http://www.ived.unig.ch>

PIYA B., DONATO K "Gendered terrain of migration: Variations in the gender composition of international migrants", Paper presented at the Population Association of America Annual Conference, New Orleans, USA, 2013.

RAVENSTEIN E. G., The Laws of Migration, Journal of the Statistical Society of London, Vol. 48, No. 2, 1885, p. 167-235

SCHROVER M., "Feminization and problematization of migration: Europe in the nineteenth and twentieth centuries", in Hoerder D., Kaur A. (eds.), *Proletarian and Gendered Mass Migrations*, 2013, p. 103-131.

SPERANTA D., MARFOUK A.. « Existe-t-il une féminisation de la migration internationale? Féminisation de la migration qualifiée et invisibilité des diplômés ». *Hommes & migrations*, Musée de l'histoire de l'immigration 2015, 1311, p.31-41.

TCHOUASSI G. et TSAFACK-NANFOSSO-R A., *L'entrepreneuriat social et solidaire : cas du commerce équitable entre le Nord et le Sud, L'économie solidaire dans les pays en développement, Mouvements Economiques et Sociaux*, 2007.

Terre d'Asile Tunisie, *Portraits de migrants*, 2016.

Terre d'Asile Tunisie et Médecins du Monde Belgique Section Tunisie, *La santé mentale des migrants en Tunisie : quels facteurs de vulnérabilité, et quels soins proposer ?*, 2017.

Terre d'Asile Tunisie, *Regard sur la traite transnationale des êtres humains en Tunisie : Observations du projet de renforcement des capacités des OSC pour mieux lutter contre la traite en Afrique*, 2020.

VAUSE S. et SORANA T. « Peut-on parler de féminisation des flux migratoires du Sénégal et de la République démocratique du Congo ? », *Population*, vol. 70, no. 1, 2015, p. 41-67.

YOUNG, I. M., *Five faces of oppression*, in Cudd, Ann E.; Andreasen, Robin O., *Feminist theory: a philosophical anthology*, Oxford, UK Malden, Massachusetts: Blackwell Publishing, 2005 p. 91-104



France terre d'asile
24, rue Marc Seguin
75 018 Paris
infos@france-terre-asile.org
www.france-terre-asile.org



La Maison du Droit et des Migrations /
Terre d'Asile Tunisie
17 rue Khaled Ibn el Oualid
1002 Mutuelleville, Tunis
contact@maison-migrations.tn
www.maison-migrations.tn